

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017

Présent-e-s

Bureau :	FABRE	Michel	PS	Président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} secrétaire
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	DC
	GERSON	Moïse	PLR
	GIRARDET	Myriam	MCG
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	OSMANI	Xhevrie	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	GAETANINO	Marco	Hors parti
------------------	-----------	-------	------------

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2017-36 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 220'000.- TTC** destiné à la révision du plan directeur communal.
6. Délibération n° 2017-37, proposée par Françoise Sapin, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), invitant le Conseil municipal à créer une réserve comptable assimilée aux fonds propres ainsi qu'un règlement relatif à la constitution de cette réserve comptable.
7. Délibération n° 2017-32a relative à la modification du règlement sur le Fonds communal énergie. **Rapport de la commission d'administration générale élargie** (Mme Murciano, Ve).
8. Délibération n° 2017-33a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de **CHF 90'000.-** pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal énergie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. **Rapport de la commission d'administration générale élargie** (Mme Murciano, Ve).
9. Délibération n° 2017-34a relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain. **Rapport de la commission d'administration générale élargie** (Mme Murciano, Ve).
10. Délibération n° 2017-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de **CHF 900'000.-** en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. **Rapport de la commission d'administration générale élargie** (Mme Murciano, Ve).
11. Délibération n° 2017-25a destinée à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'382'600.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Murciano, Ve).
12. Délibération n° 2017-26a relative aux indemnités allouées en 2018 aux maire et conseillers administratifs ainsi qu'aux jetons de présence des conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Murciano, Ve).
13. Délibération n° 2017-27a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Murciano, Ve).

14. Délibération n° 2017-28a relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Murciano, Ve).
15. Délibération n° 2017-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 590'000.-** relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation du quartier des Vergers pour la période 2018-2019. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (Mme Kunz-Félix, LR).
16. Résolution n° 2017-02 relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre - plan No 2016-01.
17. Résolution n° 2017-03 présentée par le Conseil administratif, demandant d'avaliser l'image directrice du cœur de la cité établie dans le cadre d'ateliers créatifs.
18. Motion n° 2017-01 présentée par Mme Myriam Girardet, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), Philippe Serrano, au nom du Parti Libéral-Radical (PLR), Emile Hubert au nom de l'Union démocratique du centre (UDC), Aldo Ortelli au nom du parti socialiste (S) demandant la remise pour chaque législature d'une carte de légitimation à chaque conseiller municipal.
19. Rapport de la déléguée du Conseil municipal au Comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble (Mme Girardet, MCG).
20. Annonces de projets.
21. Propositions individuelles.
22. Questions.

* * *

En préambule, **M. Fabre** salue l'assemblée, le Conseil administratif, les membres de l'administration présents, le journaliste, M. Rapp, et le public.

Il demande aux conseillers municipaux de transmettre au plus vite les amendements concernant le budget afin que les secrétaires du Bureau (MM. Frauchiger et Grognez) puissent les trier rapidement.

M. Fabre souhaite un joyeux anniversaire à Mme Tschudi, qui entre dans une nouvelle décennie. *[Il se lève et offre un bouquet de fleurs à Mme Tschudi sous les applaudissements du public].*

1. **Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2017**

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Fabre**, est **approuvé à l'unanimité par 29 oui des membres présents.**

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. Fabre déclare avoir uniquement reçu un courrier de l'ACG concernant le droit d'opposition des conseillers municipaux. N'ayant reçu aucun projet de résolution à ce sujet, il en conclut que **personne ne s'oppose à la décision de l'ACG concernant la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.**

Le président ajoute qu'il vient de recevoir une information de M. Dumalle, qui annonce que les **Foulées automnales** auront lieu le samedi 24 novembre, course à laquelle participent plusieurs conseillers municipaux.

M. Fabre précise que la séance se terminera à 23h00 et se poursuivra, si nécessaire, le lendemain, mercredi 15 novembre.

* * *

3. **Communications du Conseil administratif**

Nouvelle gouvernance: deuxième étape

Nous vous avons informé, lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017, que le Conseil administratif avait décidé, de manière unanime, de modifier l'organisation du secrétariat général par l'intégration notamment du service des finances. Cette nouvelle organisation est effective depuis le 1^{er} juin 2017.

Nous tenions à préciser à ce sujet que, depuis plusieurs années déjà, les orientations et les décisions importantes touchant les finances communales étaient à chaque fois partagées et discutées en séance du Conseil administratif. Nous sommes donc arrivés au constat que le service des finances avait un rôle de support auprès des autres services de l'administration ainsi qu'un rôle d'aide à la décision pour le Conseil administratif et la direction générale. Ce service a donc rejoint les autres services de support du département du secrétariat général qui rapportent tous au Conseil administratif in corpore.

Dans le contexte actuel particulièrement intense, avec notamment la mise en place de MCH2, et dans le but d'assurer une continuité dans les relations avec le Conseil municipal et les autres autorités externes à notre administration, le Conseil administratif a convenu que, jusqu'à la fin de cette législature, je (*Jean-Marc Devaud*) resterai délégué du Conseil administratif pour les questions financières vis-à-vis de l'extérieur.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 12 septembre 2017, question de M. Grognuz

Union des villes genevoises

Créée en 2015, l'Union des villes genevoises (UVG) compte parmi ses membres les 6 plus grandes villes du canton, qui regroupent à elles-seules environ 70% de la population genevoise : soit Genève, Vernier, Lancy, Onex, Carouge et Meyrin. Elle a été créée en vue de porter les spécificités des villes genevoises, confrontées à des défis majeurs et en vue de continuer à dynamiser le canton.

La ville de Meyrin a contribué à la création du site internet et à une plaquette d'information pour la somme de CHF 1'755.50.

Séance du 12 septembre 2017, question de M. Hubert

Stationnement dans le parking de l'école de Monthoux

Afin de permettre aux clubs et associations de stationner dans les parkings privés communaux des écoles, l'administration a demandé un changement de régime à la Direction générale des transports (DGT).

Ce nouveau régime est entré en vigueur fin septembre. Aujourd'hui, ces lieux de stationnement sont réservés aux détenteurs de macarons du lundi au vendredi de 5h00 à 17h00 et aux utilisateurs des bâtiments communaux du lundi au vendredi de 17h00 à 5h00 et le week-end.

Séance du 3 octobre 2017, question de M. Grognuz

Inventaire des objets politiques en suspens

Nous vous informons qu'en principe, le secrétariat politique met la liste des objets politiques en suspens à disposition des conseillers municipaux sur CMNet une fois par an. Si sa charge de travail lui en laisse la disponibilité, cette liste est mise à jour deux fois par an, à savoir en juin et en décembre.

Séance du 3 octobre 2017, question de Mme Osmani

Entretien du parc à chiens de l'avenue de Mategnin

Cet espace de liberté pour les canidés est fortement sollicité, ce qui confirme le besoin sociétal de cet équipement. En revanche, la capacité de régénération de la

couverture herbacée est parfois insuffisante en raison de cette forte fréquentation. Les travaux nécessaires de rénovation de la surface ont été entrepris récemment.

Séance du 3 octobre 2017, question de M. Cornuz

Remise en place des panneaux de basket sur la campagne Charnaux

Les panneaux de basket de la campagne Charnaux sont démontés chaque année avant l'installation des infrastructures d'accueil du public, notamment les équipements électriques et la tente de manifestation, du fait des différents événements de l'été et de l'automne. Cette mesure est nécessaire pour des raisons fonctionnelles et de sécurité. La date de remise en place de ces panneaux est conditionnée par le calendrier des manifestations publiques ou privées, voir les travaux de remise en état du site. Ils ont été remis en place le 4 octobre 2017.

Séance du 3 octobre, question de M. Jimenay

Lieu de rencontre externe pour les jeunes

Le Conseil administratif partage le souhait de M. Jimenay de voir les jeunes vivre pleinement leur vie sur l'espace public meyrinois en harmonie, dans un respect mutuel, avec les autres usagers.

Une réflexion est d'ailleurs en cours au sein du service Développement social et emploi afin d'analyser, avec la collaboration de Transit et de la Police municipale, les possibilités de développement d'un lieu de rencontre externe. Dès que le groupe de travail sera plus avancé, il ne manquera pas de revenir vers le Conseil municipal.

Ce groupe de travail souhaite vivement associer les jeunes à cette réflexion et le Conseil administratif invite M. Jimenay à mettre en contact les jeunes intéressés avec le service Développement social et emploi.

Enfin, rappelons que le projet de workout, qui verra le jour prochainement, disposera d'un espace de détente et de rencontre en sus de l'espace urbain de musculation proprement dit, répondant ainsi à la double demande formulée par les jeunes lors de la démarche participative.

Séance du 8 mars 2016, question de M. Jimenay

Bilan Clearchannel

Une concession d'affichage a été octroyée à l'entreprise Clearchannel. Les panneaux sont très bien entretenus. Ils sont moins nombreux sur le domaine public car des axes avaient été privilégiés (Mategnin, Nant-d'Avril, routes de Meyrin, Pré-bois et avenue Louis-Casaï).

Cette concession rapporte à la Commune CHF 190'000.- par année.

La gratuité des affichages culturels pour la Commune est bien appliquée, que ce soit sur les abris bus et tram ainsi que sur les bornes d'affichage culturel (exemple sur la place des Cinq-Continents).

Séance du 3 octobre 2017, question de M. Serrano

Travaux rue des Lattes

Les travaux de la rue des Lattes concernent les aménagements destinés à limiter la vitesse à 30 km/h.

En phase de chantier, c'est la Direction Générale des Transports qui donne ses préconisations. L'entreprise est autorisée à prendre une emprise sur les bords de la chaussée. Elle a donc bien respecté les consignes de signalisation.

Une information a par ailleurs été transmise à l'entreprise sur le constat de comportement des conducteurs d'engins jugés dangereux. Il leur a été rappelé de respecter les règles de sécurité et les usagers.

Séance du 3 octobre 2017, question de Mme Schweizer

Passage-piétons rue des Boudines

Un nouveau passage piéton a été créé à l'endroit évoqué par Mme Schweizer.

Séance du 3 octobre 2017, question de Mme Sapin

Bacs de fleurs rue des Boudines

Il existe effectivement des normes dites « VSS » qui définissent précisément les dimensionnements à respecter pour ce type d'aménagement. Les aménagements réalisés sont conformes à ces prescriptions et ont, en outre, été vérifiés et validés par la Direction Générale des Transports, qui a délivré l'autorisation de construire pour la mise en place de la zone 30 km/h.

Séance du 3 octobre 2017, question de M. Boccard

Dépassement des voitures à l'arrêt de bus 57 Meyrin-village

Conformément à la réglementation en vigueur, les piétons devraient traverser aux passages piétons à proximité.

Un aménagement et une réduction de gabarit par la mise en zone 30 km/h de la rue Vaudagne empêcheront d'une part aux véhicules de dépasser le bus et d'autre part, aux piétons de traverser en dehors des passages piétons sur l'ensemble de la rue.

Séance du 3 octobre 2017, question de Mme Girardet

Accès chemin des Arbères

La liaison dans le parc des Arbères entre la partie haute du PLQ (rue Vaudagne) et la partie basse (avenue Louis-Rendu) sera rétablie provisoirement pour les piétons au plus tard à mi-février 2018.

Le Conseil administratif souhaite en effet que cet accès principal soit ouvert dans les meilleurs délais pour favoriser les déplacements des Meyrinois et garantir leur sécurité avant la fin du chantier.

* * *

5. Délibération n° 2017-36 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 220'000.- TTC destiné à la révision du plan directeur communal.

M. Tschudi explique que le dernier plan directeur communal a été adopté par le Conseil municipal en 2011. Suite à l'adoption du nouveau plan directeur cantonal 2030, le Conseil doit à nouveau se prononcer sur cet outil de planification, afin qu'il soit en conformité avec le plan directeur cantonal. Le Conseil administratif a proposé un cahier des charges amélioré, qui a été présenté à la commission d'urbanisme et mobilité, laquelle a apporté de nouvelles améliorations. Ces ajouts expliquent que la somme finale ait passablement augmentée.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Fabre** déclare que le Bureau propose un **renvoi en commission d'urbanisme et mobilité**, qui est accepté par 29 oui.

* * *

6. Délibération n° 2017-37, proposée par Françoise Sapin, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), invitant le Conseil municipal à créer une réserve comptable assimilée aux fonds propres ainsi qu'un règlement relatif à la constitution de cette réserve comptable.

Conformément aux possibilités accordées par le service de surveillance des communes, **Mme Sapin** aimerait que la ville de Meyrin puisse créer une réserve comptable. En raison de l'arrivée de PF 17 et afin de maintenir le centime additionnel au taux actuel, étant donné qu'une chute des recettes fiscales est prévue pour les prochaines années, il est nécessaire que le Conseil municipal se dote d'un règlement. Une fois ce dernier adopté, il sera possible de procéder à des provisions lors des prochains votes des comptes. Afin d'en discuter de manière plus approfondie, elle propose un renvoi en commission des finances.

M. Fabre demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Hartmann répond que les Verts ont trouvé très louable l'intention du MCG de vouloir préserver et avoir des provisions en cas de crise. Par rapport au PF 17, il est difficile de savoir ce qu'il va en sortir, puisque les négociations sont en cours. Il est donc difficile d'établir une stratégie. De plus, en lisant le règlement, les Verts se sont aperçus que ni le taux, ni les modalités de financement ou de dissolution de cette réserve ne sont définis. Par conséquent, cette proposition lui semble un peu prématurée. Le Conseil administratif va proposer des investissements, mais comment pourra-t-il les poser s'il ne sait même pas sur quel taux les réserves seront calculées ? Comment va-t-il pouvoir poser ces propositions alors qu'il n'a pas toutes ces informations ? Au vu de ces éléments, elle annonce que les Verts

vont s'opposer à cette délibération. Ils préfèrent attendre l'arrivée de PF 17 afin d'avoir plus de précisions et voir quelle stratégie pourrait être mise en place.

Mme Luthi déclare au nom des socialistes, que la structure financière de la Commune est fondée sur une politique publique, qui a pour but d'assurer des services publics et n'a nullement pour vocation de faire des bénéfices comme une entreprise privée. Si l'on prend la peine de voir le budget comme un miroir qui reflète la qualité de la gestion financière, on peut se rendre compte, rapidement, de l'excellence de la planification financière de Meyrin, qui est due, d'une part, à l'investissement des conseillers administratifs, à qui elle profite de témoigner sa reconnaissance pour leur dévouement et leur engagement, et, d'autre part, à la bonne gestion structurelle de l'administration. Sans oublier tout le travail accompli par toutes les personnes qui font tourner la Commune, responsable ou simple employé. Le budget 2018 n'est pas déficitaire et ne reflète aucun signe de fragilité. Elle rappelle que la Commune s'autofinance à hauteur de 80% et les endettements demandés ne sont pas excessifs. Elle ne voit donc pas de raisons justifiées de créer une réserve pour pallier les éventuelles crises financières à venir. Une réserve ne doit en aucun cas être un moyen d'influer le taux du centime additionnel. Les socialistes ne soutiendront pas cette délibération par manque de cohérence au vu de la bonne santé financière de la Commune.

M. Serrano estime au contraire que cette proposition est plutôt un outil intéressant de planification. Même s'il partage en partie la position des socialistes, il estime qu'il serait judicieux de l'étudier. Le PLR va donc soutenir le renvoi en commission de la délibération.

Avant la mise au vote de l'entrée en matière, **M. Serrano** aimerait que les deux membres du Bureau sortis pour mettre de l'ordre dans les amendements concernant le budget, puissent voter ce point.

[M. Grognuz et M. Frauchiger reviennent dans la salle du Conseil municipal].

Tous les membres étant présents, **M. Fabre** met aux voix l'entrée en matière qui est refusée par 15 oui, 1 abstention et 15 non. Le président tranche pour une **non-entrée en matière**.

[Les conseillers municipaux étant décalés d'une place par rapport à leur micro, le président demande une suspension de séance pour qu'ils puissent reprendre leur place afin d'être en adéquation avec le vote électronique.]

* * *

7. Délibération n° 2017-32a relative à la modification du règlement sur le Fonds communal énergie. Rapport de la commission d'administration générale élargie (Mme Murciano, Ve)
 8. Délibération n° 2017-33a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal énergie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Rapport de la commission d'administration générale élargie (Mme Murciano, Ve)
 9. Délibération n° 2017-34a relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain. Rapport de la commission d'administration générale élargie (Mme Murciano, Ve)
- et
10. Délibération n° 2017-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 900'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Rapport de la commission d'administration générale élargie (Mme Murciano, Ve)

Mme Murciano fait part du rapport de la commission d'administration générale élargie tenues les 21 septembre et 19 octobre 2017, sous la présidence de M. Jimenay et Mme Deluermoz (en remplacement de M. Jimenay), en présence de M. Devaud, Mme Leuenberger et M. Tschudi ainsi que M. Solai, secrétaire général, Mme Favre de Oliveira, responsable du service des finances et secrétaire générale adjointe, Mme Rebetez, secrétaire générale adjointe, Mme Rémy et Mme Abele, respectivement responsable de la culture et assistante au Fonds d'art contemporain, M. Chappuis, responsable des service de l'urbanisme, et M. Balsiger, chef de projets énergie:

"Le procès-verbal de ces deux séances ont été tenus par Mmes Véronique Wolf-Robert et Myriam Erwin, qu'elles en soient vivement remerciées.

Le présent rapport indique à propos des fonds spéciaux et des financements spéciaux le potentiel d'amélioration en matière de présentation des comptes et de respect des principes régissant l'établissement des comptes et formule des propositions dans ce sens.

Elles visent à une présentation uniforme, et donc comparable, dans le respect des principes du modèle comptable MCH2.

Problématiques :

Accroître la transparence des fonds et financement spéciaux (Fonds d'art contemporain et Fonds communal d'énergie) et changement liés à MCH2.

Le traitement comptable actuel de ces fonds spéciaux dans les communes genevoises, basé sur le modèle comptable harmonisé (MCH1) manque

globalement de transparence, dans le sens où il n'est pas possible d'identifier la nature des dépenses liées aux financements spéciaux de capital propre.

On augmente artificiellement le coût de l'investissement. Par ailleurs, les prélèvements des fonds ne transitent pas par le compte de fonctionnement.

Les amortissements, calculés sur les immobilisations qui ont servi de base de calcul pour le prélèvement en faveur du fonds, sont surévalués. Ils sont en effet calculés sur des actifs fictifs (œuvres non encore acquises) et inexacts.

Lors de l'achat de la pièce d'art par exemple, la pièce d'art achetée, n'est pas activée au bilan.

Quelles solutions ?

Les normes retiennent en substance que dans le cas où la base légale peut être changée par la Commune, ou la base légale appartient au droit supérieur, mais laisse à la Commune une marge importante d'aménagement. Pour le FAC et le FCE la première partie de la phrase s'applique, car leur règlement est voté par la Conseil municipal.

Si le bénéficiaire a le contrôle des ressources transférées, il doit cependant déterminer si les restrictions qui sont liées à ces ressources sont génératrices de décaissements futurs fondant une obligation actuelle.

Il convient de faire à cet égard une distinction entre conditions et restrictions, seules ces dernières nécessitant l'inscription d'un engagement correspondant dans les états financiers.

Les normes MCH2 amènent des solutions concrètes en termes de transparence pour la comptabilisation des « fonds spéciaux » car toutes les charges et dépenses directes doivent être débitées, et l'ensemble des revenus et des recettes crédités par le compte de fonctionnement.

Les écritures sont faites, en 2 fois durant l'année, dans tous les comptes charges, produits et investissements. Et en fin d'année, dans les comptes du fonds.

L'annexe aux états financiers permettra au lecteur d'avoir sous forme de tableaux tous les mouvements de la période individuellement pour chaque « fonds spécial ».

Les changements à prévoir au 1^{er} janvier 2018 et objet du vote de ce soir :

- *Modification du règlement des fonds*
- *Mise au budget 2018 des charges et recettes de fonctionnement des fonds*
- *Mise au plan des investissements 2017-2027 des charges et recettes d'investissement des fonds*
- *Le vote d'une délibération d'engagement cadre jusqu'au 31.12.2020*
- *Le financement se fera sur le total des délibérations d'investissements votés*

Les deux règlements FAC et FCE ainsi que les deux délibérations cadre ont été relus par le service de surveillance des communes.

Délibération 2017-34 relative à la modification du règlement sur le FAC LC 30 251

L'article 2 relatif à l'alimentation du fonds a été revu. Le fonds est alimenté par un pourcentage sur l'ensemble des délibérations d'investissement votées.

L'article 4 relatif à la comptabilisation a été ajouté. En résumé, le fonds est comptabilisé dans les fonds spéciaux du capital propre, les charges et revenus de fonctionnement dans le compte de fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement font l'objet d'un crédit d'engagement cadre, le patrimoine administratif est activé, le compte du fonds est imputé en fin d'année.

Délibération 2017-35 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 900'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le FAC, pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2020

Une analyse complète a été effectuée sur les cinq dernières années afin d'identifier les différentes dépenses d'investissement et de fonctionnement. A la suite de cet examen, l'administration a établi la délibération cadre pour la partie des investissements du fonds.

Cette délibération cadre donne uniquement l'autorisation de dépenser en investissement, le fonctionnement étant voté au budget de fonctionnement.

Il a été prévu de dépenser CHF 300'000.- d'investissement par année d'ici la fin de la législature.

FCE – proposition d'un nouveau règlement et d'une délibération cadre [sur le document, en jaune les modifications liées au MCH2, en rouge celles proposées par le FCE]. Délibération 2017-32 relative à la modification du règlement sur le FCE LC 30 961.

L'article 1 relatif à la création et au but a été modifié. La notion de mobilité a été resserrée : ne tenir compte que de la mobilité liée à une diminution d'énergie.

L'article 2 relatif à l'alimentation du fonds a été revu. Le fonds est alimenté par un pourcentage sur l'ensemble des délibérations d'investissement votées, et non plus seulement sur celles concernant une rénovation.

L'article 3 relatif à la comptabilisation a été ajouté comme pour le FAC.

L'article 7 relatif à la composition a été modifié. Le Conseil municipal est représenté au niveau du comité par quatre membres, plus un premier et un deuxième suppléant.

L'article 9 relatif aux préavis a été revu. Le président du comité ne prend part aux votes que pour départager en cas d'égalité des voix.

L'article 10 relatif au fonctionnement a subi quelques petits changements.

Délibération 2017-33 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissement versées par le FCE, pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2020

Le même travail d'analyse a été effectué, depuis 2011, afin d'identifier les différentes dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Cette délibération cadre se monte à CHF 90'000.- d'ici la fin de la législature. Il y a CHF 30'000.- par an de charges d'investissement contre CHF 118'000.- de charges de fonctionnement.

Il faut encore mentionner que ces fonds ont une vie avant et après. Si un solde apparaît à la fin d'une année, cet argent est mis dans le fonds en début d'année suivante et peut être potentiellement dépensé.

Questions des commissaires :

Un commissaire s'inquiète de l'alimentation du fonds et du manque de ressources engendré par la nouvelle réglementation.

Mme Favre de Oliveira le rassure en lui répondant que les fonds vont continuer à être alimentés, qu'il ne s'agit que d'un problème purement comptable.

Un commissaire exprime une certaine confusion, car il pense que nous aurons dorénavant à voter une délibération unique en début d'année. Il souhaite également vérifier si les fonds peuvent être remis en cause au cas où leur délibération cadre ne serait pas votée par le Conseil municipal.

Mme Favre de Oliveira lui explique que les délibérations votées donnent la limite financière des dépenses du fonds. La délibération cadre donne le droit d'acheter les pièces d'art que le fonds souhaite acquérir.

Le fonctionnement du fonds est annuel, mais les dépenses peuvent fluctuer d'une année à l'autre. D'ailleurs, si le fonds est entièrement dépensé avant la fin de la législature, et qu'une œuvre d'art doit encore être achetée, le fonds peut demander un crédit complémentaire.

Un commissaire n'a pas saisi si la dotation annuelle au fonds sert à l'investissement et/ou fonctionnement.

Mme Favre de Oliveira rappelle que le montant total de la délibération cadre du FAC peut être investi durant les 3 ans à venir.

Le non dépensé ne sera pas perdu à la fin de l'année, il peut être utilisé durant les trois ans de fin de législature. Par contre, au niveau du fonctionnement les charges de fonctionnement votées mais non dépensées ne peuvent pas être utilisées l'année suivant.

Il souhaite revenir sur la durée de la délibération cadre, qui porte sur une législature, soit 5 ans. Il aimerait des retours réguliers durant cette période qu'il trouve trop longue par ailleurs. Il craint, en cas de mauvaises finances de la commune, que cette période ne soit trop longue et préférerait une durée de 2 ans.

Mme Leuenberger rappelle que, depuis 1984, le FAC fonctionne avec un règlement voté par le Conseil municipal de l'époque.

Moyennant ce vote, le Conseil municipal avait autorisé le Conseil administratif à disposer de ce fonds financé par les délibérations votées. La commission consultative, dans laquelle siègent deux délégués du Conseil municipal, établit un rapport annuel où sont inscrites toutes les activités du fonds.

Une commissaire s'interroge sur quelle base a été arrêté le montant de CHF 300'000.-, et si des grands projets sont prévus d'ici 2020.

Mme Leuenberger rappelle que les montants inscrits dans les délibérations cadres sont le fruit d'une analyse de ces dernières années.

Point important : en déterminant une délibération cadre comprenant un montant autorisé de dépenses maximales, le fonctionnement des fonds est structuré en termes de planification. Elle trouve cette évolution constructive.

M. Devaud souhaite préciser qu'il y a eu énormément de délibérations ces dernières années et que les fonds ont pu être alimentés d'une manière structurelle. Dans le futur, il se peut que les délibérations diminuent et qu'il faille trouver d'autres modalités pour alimenter ces fonds. Comme l'a dit Mme Favre de Oliveira, il existe différentes possibilités de financement.

Mme Favre de Oliveira rappelle qu'on ne peut évidemment pas dépenser plus que ce qu'il y a. Il faut gérer, au niveau de la planification, entre ce qui est en fonctionnement et ce qui est en investissement. Aujourd'hui déjà, le FAC n'investit pas dans des pièces d'art s'il ne peut pas verser les salaires, par exemple.

En fait, le MCH2 permet une clarification comptable et une plus grande transparence.

Pour Mme Favre de Oliveira, cela pose la pertinence de l'existence du fonds lui-même si le règlement n'est pas modifié par ailleurs. En effet, si le règlement existe, le Conseil municipal doit permettre au fonds de fonctionner dans sa globalité, tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement.

La seule modification envisageable est la limitation du niveau des dépenses. Mais, même-là, le Conseil municipal ne peut pas ne pas voter la délibération cadre, sinon c'est contradictoire.

Maintenant, si la délibération cadre ne devait pas être votée par le Conseil municipal, ce dernier serait en contradiction avec le règlement. Il devrait l'annuler pour mettre un terme à l'activité du fonds, avec les conséquences juridiques que cela entraîneraient sachant qu'il y a déjà des ressources engagées pour les frais de fonctionnement.

M. Devaud est interpellé soudainement à la suite des questions et il souhaite une précision. Normalement, chaque délibération cadre a une clôture à la fin de son exercice.

En début de législature suivante, le Conseil municipal doit voter le compte global puis après cinq ans clôturer celle délibération cadre. Si, comme l'a dit un commissaire, il reste un solde de CHF 100'000.- en 2020, que deviendra cet argent, fait-il partie de la clôture, revient-il dans la fortune communale ou est-il reversé dans la prochaine délibération cadre ?

Mme Favre de Oliveira indique que la procédure sera la même que pour les autres délibérations. Lors de la clôture, un solde apparaîtra. La délibération sera clôturée avec un solde positif. Cependant, aucun financement ne reviendra car la délibération cadre ne produit pas de financement mais un droit à dépenser.

Mme Leuenberger rappelle qu'avec l'adaptation au MCH2, le Conseil municipal doit voter, pour chaque législature, la délibération cadre permettant aux fonds spéciaux de dépenser l'argent dont ils disposent.

Une commissaire résume ce qu'elle a compris : La nouvelle méthode va surtout permettre au Conseil municipal de mieux suivre l'évolution et le dépensé des

fonds. Elle permettra d'éviter la confusion entre ce qui concerne le financement d'une école et ce qui relève de la participation pour le FAC. En dissociant les deux comptes, on voit la réalité exacte de ce qu'il se passe d'année en année, même si la délibération cadre porte sur une législature.

Tout à fait, confirme Mme Favre de Oliveira.

Un commissaire souhaite revenir sur cette délibération cadre dont la durée ne lui convient pas. En effet, si la commune traversait une période financière compliquée, le FAC et le FCE pourraient servir de barrières d'ajustement. Or, si des montants sont votés en début de législature pour une période de cinq ans, il sera impossible de revenir en arrière. C'est pourquoi il préfère une période de deux ans.

Mme Leuenberger se permet de répéter que ce n'est pas le refus du vote d'une délibération cadre portant sur un ou cinq ans qui permettrait à la commune de se sortir de difficultés financières.

Un commissaire souligne que certaines délibérations cadres portent encore sur de plus longues périodes, notamment celles concernant la réfection des routes qui doivent être rénovées et pas juste entretenues.

Une commissaire demande ce qu'il se passerait par rapport aux investissements si la commune rencontrait de très grands problèmes financiers. Le Conseil administratif puis le Conseil municipal devraient réévaluer l'ensemble des investissements et revoir le financement du FAC in fine.

M. Solai souhaite, avec d'autres mots, rappeler quelques principes. Une délibération cadre permet effectivement d'autoriser les dépenses si le fonds est alimenté. Le fonds est alimenté non pas par la délibération cadre mais par les délibérations votées. Selon un pourcentage précisé dans le règlement, un montant y est prélevé et alimente le fonds.

Dans le cas où le Conseil municipal ne voterait pas la délibération cadre, ce qui ne devrait pas arriver, le fonds continuera à s'alimenter à chaque délibération votée dans l'année puisque le règlement du fonds reste en vigueur. Par contre, le personnel qui gère le fonds ne peut pas dépenser le montant, parce qu'il n'y a plus cette délibération cadre qui permet de le faire.

De plus, que la délibération cadre porte sur une période de cinq, dix ou vingt ans ne change rien en termes de problématiques financières et d'alimentation du fonds. Si, un jour, la Commune devait faire face à d'importants soucis financiers et qu'une réflexion conduite à des réductions, c'est l'alimentation du fonds qu'il faudra réduire. Et c'est au niveau du règlement du fonds qu'un travail devra être effectué afin de modifier la logique d'alimentation de ce fonds. Et non pas au niveau de la délibération cadre qui ne permet que d'activer le règlement.

Mme Favre de Oliveira aimerait également répondre à la question de la commissaire lorsqu'elle demande si les investissements sont réévalués lors d'une situation critique. La réponse est clairement non, car le patrimoine administratif n'est jamais réévalué, il est amorti. Ainsi, par exemple, certains bâtiments, bien qu'ils aient une valeur réelle, ont une valeur de CHF 1.- parce qu'ils ont été entièrement amortis.

La solution qui s'offre à la Commune en cas de graves problèmes financiers serait, si juridiquement cela était possible, de vendre une école et son terrain pour renflouer les caisses. Le Conseil municipal devrait, dans un premier temps et avec l'accord du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, passer ce patrimoine administratif en patrimoine financier pour pouvoir le vendre ou, si aucun acheteur ne s'est manifesté durant cinq ans, le réévaluer dans le patrimoine financier, selon le MCH2.

Toutefois, au vu de l'état de fortune de la Commune, cela prendra un certain temps avant de devoir opter ce genre de disposition.

Le Président demande si les fonds seront plafonnés et si les pourcentages seront toujours de 2% ou 1% selon les cas.

Mme Favre de Oliveira indique que les modalités restent les mêmes, ce sont les délibérations votées durant l'année qui plafonneront le financement annuel des fonds, seule la technique comptable sera différente.

Le Président demande, en admettant que les investissements ne soient pas réguliers, si le FAC pourrait être doté de CHF 2'000'000.-, par exemple, et s'offrir une folie.

Pour Mme Favre de Oliveira, cela pourrait être une idée ! Une autre idée, préférée par certaines communes, est de prendre un pourcentage du total des charges de fonctionnement pour alimenter les fonds plutôt que des délibérations d'investissement.

Cela pourrait être un exemple dans le futur en fonction de l'évolution. En effet, si le Conseil municipal ne vote plus que quelques délibérations, les fonds ne seront que légèrement financés. A ce moment, un changement de financement serait nécessaire soit en versant un seul grand montant, ce qui est risqué, soit en approvisionnant annuellement par un montant mis au budget de fonctionnement.

La séance de commission du 19 octobre 2017, a été demandée par le PLR et les Verts. Le Conseil administratif ne souhaitant pas prendre la parole, nous passons donc immédiatement aux questions ou propositions.

Un commissaire désire avoir plus d'explications sur le montant de CHF 50'000.- par projet indiqué à l'article 1, alinéa 3, et les raisons de la variation avec le montant précédent de CHF 25'000.-.

M. Tschudi répond que l'ancien montant a fait l'objet d'un débat au sein de la commission du fonds. Il a été décidé de pouvoir disposer d'une plus grande marge de manœuvre et le toilettage du règlement a semblé offrir l'opportunité de pouvoir aller au-delà de CHF 25'000.- pour soutenir de bons projets en termes de production d'énergie solaire ou d'isolation de bâtiments.

Un commissaire demande de préciser la nature de ces projets et quels en seraient les bénéficiaires.

M. Tschudi répond qu'à ce jour ce sont essentiellement les propriétaires de villa et deux agriculteurs qui ont été soutenus, il est possible d'imaginer qu'en lien avec le développement de la commune des coopératives et des propriétaires privés désirent prendre des mesures exemplaires visant à l'efficacité énergétique de leurs bâtiments fassent des demandes de subvention plus conséquentes.

Un commissaire semble inquiet du pouvoir du Conseil administratif sur le nouveau règlement du fonds, en effet, il pense que le Conseil municipal perd la compétence sur l'utilisation du fonds.

Mme Favre de Oliveira, explique que les modifications introduites par le nouveau modèle comptable MCH2 changent la donne. Précédemment, le comité du Fonds pouvait soumettre des propositions sur l'utilisation du Fonds au Conseil administratif qui était libre ou non de les adopter. Maintenant le Conseil municipal vote le budget de fonctionnement, qui concerne toute la partie du Fonds et clarifie ainsi les éléments qui étaient vagues et non transparents dans la précédente version comptable MCH1.

Mme Leuenberger précise que la volonté du Conseil municipal s'exprime à travers la délibération qui crée le fonds et que le Conseil administratif est mandaté par le Conseil municipal pour exécuter le règlement du Fonds et attribuer les fonds.

Le même commissaire demande un rappel d'information sur les dépenses des cinq dernières années.

Mme Favre de Oliveira l'informe que dorénavant des rapports financiers de ces fonds très complets seront transmis au Conseil municipal lors des clôtures et qu'auparavant seuls les conseillers qui participaient aux commissions en avaient connaissance.

M. Tschudi ajoute que le Conseil administratif s'est toujours rallié à l'analyse effectué par les membres du Fonds et parmi lesquels un représentant de chaque parti est présent.

Mme Favre de Oliveira communique les chiffres des sommes de dotation et les soldes annuelles.

La Présidente met aux voix :

- Le préavis de la délibération n° 2017-32a relative à la modification du règlement du Fonds communal énergie qui est préavisé favorablement par 8 OUI (2 SOC/2 VERTS/1PDC/1UDC/2MCG) et 2 abstentions PLR,*
- Le préavis de la délibération n° 2017-33a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal énergie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. La délibération n° 2017-33a est préavisée favorablement par 8 OUI (2 SOC/2VERTS/1PDC/1UDC/2MCG) et 2 abstentions PLR.*

2^{ème} partie consacrée au Fonds d'art contemporain

Un commissaire pose une question sur les charges salariales du Fonds d'art contemporain, l'administration lui répond de façon pertinente et il se dit satisfait des réponses données.

Mme Rémy informe les commissaires qu'une plaquette, que l'on peut trouver en mairie, est publiée pour chaque œuvre réalisée dans l'espace public et que le nouveau site internet publiera l'inventaire du Fonds d'art contemporain.

La Présidente met aux votes :

- **Le préavis de la délibération n° 2017-34 relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain.**

La délibération est préavisée favorablement par 9 oui (2SOC/2VERTS/2PDC/1UDC/2MCG) et 2 abstentions PLR.

La présidente met aux votes :

- **Le préavis de la délibération n° 2017-35 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 900'000 en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.**

La délibération est préavisée favorablement par 9 OUI (2SOC/2VERTS/2PDC/1UDC/2MCG) et 2 abstentions PLR.

Je tiens à remercier mes collègues Mme Esther Hartmann et M. Maurice Amato pour leurs notes indispensables à la rédaction de ce rapport."

Mme Sapin constate qu'en fin de compte, il n'y a pas de grands changements, sur le fond, par rapport au système précédent. Elle remarque, toutefois, que pour tout ce qui concerne la culture, il n'est pas gênant de faire des financements spéciaux, mais si c'est pour créer des réserves, alors là, oui. Elle annonce que le MCG refusera ces quatre délibérations pour cette raison-là.

M. Dumalle remercie l'excellent rapport de sa co-partisane. Il donne la position des Verts:

"Je ne vous surprendrai pas en vous disant que MCH1, et plus précisément MCH2, font partie de notre quotidien administratif et financier. Les nouvelles exigences nous demandent de modifier quelque peu son fonctionnement et surtout de nous mettre en conformité pour le 1^{er} janvier 2018. Aussi la commission du Fonds énergie, en activité depuis plusieurs années avec un certain succès, en a profité pendant plusieurs séances de travail d'améliorer ce fonds, qui nous a posé quelques petits problèmes quant au fonctionnement pratique et à la manière d'attribuer ces fonds en question. Les mêmes arguments sont à mettre en évidence concernant le Fonds d'art contemporain, lequel même si aucune modification interne n'a été faite, doit toutefois s'adapter aux nouvelles exigences et autres normes comptables.

Par conséquent, les Verts de Meyrin-Cointrin accepteront ces quatre délibérations et vous invitent à en faire de même, étant conscients que nous sommes plus face à une régulation administrative plutôt qu'à un débat politique."

M. Serrano remercie Mme Murciano pour son rapport, certes long, mais très clair et complet. Il remercie également le Conseil administratif, une fois n'est pas coutume, car ce sujet a été exposé de manière remarquable. Néanmoins, le PLR a lu en détail le règlement des fonds et il a été gêné notamment par la question du comité consultatif. Il aimerait que les élus du Conseil municipal puissent faire valoir leur décision. Durant la commission, M. Tschudi a affirmé que le *gentleman agreement* perdurerait. Par conséquent, le PLR ne déposera pas d'amendement pour modifier ce point, mais demeurera attentif à ce qu'il soit appliqué.

M. Serrano souhaite rebondir sur la délibération précédente du MCG, qui est similaire à ce que le Conseil s'apprête à voter avec ces quatre délibérations. Il a un sentiment de malaise, car il trouve regrettable que la majorité du Conseil ait refusé d'entrée en matière sur le sujet précédent. Il conclut en précisant que les membres du PLR ont la liberté de vote sur ce point.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Fabre** met au vote les différentes délibérations:

a) **Délibération n° 2017-32a**

relative à la modification du règlement sur le Fonds communal énergie

Vu la nécessité de modifier les règlements des fonds de capitaux propres, suite à l'entrée en vigueur de MCH2 ;

Vu le règlement du Conseil municipal du 17 novembre 2009 ;

Conformément à l'article 30 al.2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission d'administration générale élargie;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 novembre 2017,

DECIDE

PAR 23 OUI ET 8 NON

1. d'adopter les modifications apportées au règlement du Fonds communal énergie du 1er septembre 2011, telles qu'elles figurent dans le document en annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération,
2. de fixer l'entrée en vigueur du règlement du Fonds communal énergie au 1^{er} janvier 2018.

b) Délibération n° 2017-33a

relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le règlement du Fonds énergie LC 30 961 du 3 octobre 2017 ;

Vu le plan des investissements 2017-2027 ;

Vu le rapport de la commission d'administration générale élargie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 novembre 2017;

DECIDE

PAR 23 OUI, 1 ABSTENTION ET 7 NON

1. d'ouvrir un crédit d'engagement cadre de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissements versées par le Fonds énergie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020,
2. que chaque investissement lié au crédit d'engagement mentionné sous l'alinéa 1. sera comptabilisé dans le compte des investissements, puis porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, dans les natures définies selon le plan comptable MCH2,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 90'000.-,
4. que chaque investissement sera amorti, dès l'année de sa première utilisation, selon les durées définies à l'art. 40 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, en fonction de sa nature.

c) **Délibération n° 2017-34a**

relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain

Vu la nécessité de modifier les règlements des fonds de capitaux propres, suite à l'entrée en vigueur de MCH2 ;

Vu le règlement du Conseil municipal du 17 novembre 2009 ;

Conformément à l'article 30 al.2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission d'administration générale élargie;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 novembre 2017,

D E C I D E

PAR 21 OUI, 3 ABSTENTIONS ET 7 NON

1. d'adopter les modifications apportées au règlement du Fonds d'art contemporain du 25 janvier 2015, telles qu'elles figurent dans le document en annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération,
2. de fixer l'entrée en vigueur du règlement du Fonds d'art contemporain au 1^{er} janvier 2018.

d) **Délibération n° 2017-35a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 900'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le règlement du fonds d'art contemporain LC 30 251 du 3 octobre 2017 ;

Vu le plan des investissements 2017-2027 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 octobre 2017;

D E C I D E

PAR 20 OUI, 3 ABSTENTIONS ET 7 NON

1. d'ouvrir un crédit d'engagement cadre de **CHF 900'000.-** destiné à l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020,
2. que chaque investissement lié au crédit d'engagement mentionné sous l'alinéa 1. sera comptabilisé dans le compte des investissements, puis porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, dans les natures définies selon le plan comptable MCH2,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 900'000.-,
4. que chaque investissement sera amorti, dès l'année de sa première utilisation, selon les durées définies à l'art. 40 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, en fonction de sa nature.

* * *

11. Délibération n° 2017-25a destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'382'600.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission d'administration générale élargie (Mme Murciano, Ve).
 12. Délibération n° 2017-26a relative aux indemnités allouées en 2018 aux maire et conseillers administratifs ainsi qu'aux jetons de présence des conseillers municipaux
 13. Délibération n° 2017-27a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018
- et
14. Délibération n° 2017-28a relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

M. Fabre explique qu'après la lecture du rapport de la commission des finances, le Conseil votera tous les amendements dans l'ordre de la feuille de fonctions et de natures du classeur concernant le budget 2018. Après les amendements, une pause de 10 minutes sera annoncée afin de permettre aux groupes politiques de

se mettre d'accord sur leur position finale. Ensuite, il y aura les prises des positions des groupes et le vote des quatre délibérations.

Le président demande que les débats se déroulent dans la sérénité, argumentés, et empreints d'écoute et de respect de part et d'autre. Si les débats s'enlisent et que les mêmes arguments se répètent, il s'octroie le droit de couper les discussions pour revenir à l'essentiel.

Mme Murciano précise que M. Amato l'aidera pour la lecture du rapport afin qu'elle puisse souffler un peu. Elle procède à la lecture du rapport de la commission administration générale:

"En ce début d'automne, nous étudions notre premier budget communal selon la méthode harmonisée comptable 2 (MCH2). J'adresse mes sincères remerciements à Madame Favre de Oliveira, cheffe de service des finances et secrétaire générale adjointe pour le travail accompli et l'infinie patience dont elle a fait preuve pour nous présenter ce budget 2018.

Mes remerciements vont également à nos trois Conseillers administratifs ainsi qu'à Monsieur Jean-Marc Solai, secrétaire général, Madame Melissa Rebetez, secrétaire générale adjointe et à tous les chefs de service. J'adresse une spéciale dédicace à mes collègues du Conseil municipal pour leurs nombreuses questions et interventions qui ont eu raison de mon bloc et de mon crayon.

Et last but not least, j'adresse mes remerciements tout particuliers à nos procès-verbalistes Mesdames Erwin, Hentsch et Wolf-Robert sans qui, comme le disait M. Fabre l'an dernier, nous ne serions rien, je vous propose de les applaudir chaleureusement.

J'espère que vous serez indulgent, car l'élaboration de ce rapport en modèle MCH2 a représenté une tâche colossale et je vous prie de m'excuser pour cette lecture si longue.

M. Devaud fait part de la stratégie d'élaboration du budget 2018 :

Une première étape expliquera les actions à entreprendre par l'administration pour répondre aux besoins de prestations à fournir durant l'exercice 2018. La commune de Meyrin est en pleine évolution démographique et urbanistique. De nombreux projets d'investissement ont été votés et engagés par le Conseil municipal. Ces investissements engendrent de nouvelles charges, soit de personnel, soit de fonctionnement.

Il rappelle que toutes ces nouvelles prestations ont été acceptées et votées par le Conseil municipal, et que le Conseil administratif doit intégrer, dans l'élaboration de son budget, toutes ces nouvelles prestations à fournir.

Il informe également que le Conseil administratif s'est penché avec beaucoup d'attention sur le mouvement des recettes communales de ces dernières années et a pris en considération les nombreux et récurrents excédents enregistrés. Il a tenu compte des informations financières des institutions économiques plutôt rassurantes sur le développement de l'économie pour l'année prochaine.

C'est donc par stratégie qu'il propose un budget équilibré, sans augmentation du centime additionnel.

Il précise que la commune de Meyrin se trouve dans une situation financière enviable, malgré ses grands investissements et que le Conseil administratif ne prend pas de risque majeur en proposant les options choisies pour ce projet de budget 2018.

Quatre séances d'administration générale élargie ont été nécessaires à l'étude des besoins des services en ressources et en fonctionnement. Elles ont été présidées par M. Jimenay, avec la rigueur qui le caractérise, je tiens à le féliciter et le remercier.

Service de la gérance et de l'entretien des bâtiments

Ce service a quasiment le même niveau que celui de l'année dernière.

Il faut consolider l'effectif pour assurer l'entretien de la nouvelle école des Vergers qui ouvrira en septembre 2018.

Leur demande concerne trois nouveaux postes dès le mois d'août 2018 :

1 de concierge en CDI à 100% dès le 1.07.2018 et deux de nettoyeur soit 200% en CDI dès le 15.08.2018.

Service de l'environnement

A contrario du service de la gérance, le service de l'environnement est lui très impacté par les nombreux ouvrages mis à disposition de la population meyrinoise. Pour cette raison, il est nécessaire que ce service puisse bénéficier des postes complémentaires qui sont demandés de manière à pouvoir assurer les prestations. Pour mémoire, le lac des Vernes, et le nouveau Jardin Robinson représente environ une surface de 22'000 m² soit 2,2 hectares.

Les demandes de postes temporaires de ce service sont les suivantes :

En ce qui concerne l'entretien de l'éco-quartier des Vergers et engageant la commune jusqu'au 31.12.2018 uniquement :

- **1 nouveau poste d'aide paysagiste qualifié en CDD qui viendra s'ajouter aux 2 postes de paysagiste et d'aide paysagiste en CDD.**
- **3 demandes en postes fixes :**
 - Soit une demande d'un poste et demi de paysagiste qualifié en CDI à 150%**
 - Pour le paysagiste arboriste actuellement à 60% en CDI augmentation du taux d'activité de 20%.**
- **deux postes en CDI à 100% d'employé communal affecté au nettoyage et à la levée sélective des déchets ainsi que pour des fonctions polyvalentes.**

M. Chatelain nous rend attentif au fait qu'aucun nouveau poste n'a été créé au service de l'environnement depuis environ 10 ans, ces demandes sont nécessaires à une valorisation optimale des espaces publics.

Service des sports

M. Devaud relève que comme les autres services communaux, le service des sports subit des pressions de prestations supplémentaires compte tenu de l'évolution démographique.

Le budget de ce service est stable. L'entier des travaux est réparti sur une période de cinq ans ce qui permet une assiette financière stable.

Le service des sports est structuré en quatre volets distincts :

- *un pôle d'exploitation qui met à disposition les diverses installations publiques*
- *un pôle technique qui s'occupe de la maintenance préventive et curative des installations meyrinoises*
- *un pôle administratif qui gère l'administration du service et planifie les occupations des installations sportives*
- *un pôle réparti entre les trois autres pour tenir la comptabilité et relever quotidiennement les caisses automatiques et vendre les abonnements de piscine.*

Pour ce quatrième pôle, M. Genequand demande un poste d'assistant de gestion en CDI à 42%, ce pourcentage étant réparti sur l'année et comprenant toutes les vacances scolaires.

Service de la culture

Mme Leuenberger présente une équipe soudée, qui vient présenter les défis à relever. Réunir les trois entités a rencontré la pleine adhésion du Conseil administratif. Il s'agit d'un changement majeur et avec pour titre Les Brasseurs de culture.

MCH2 va permettre une présentation transversale. Une rencontre avec la culture avec un grand C.

Elle évoque la ligne budgétaire qui n'a rien d'extravagant, mais une augmentation en lien avec le développement de la cité.

Mme Bruschweiler présente le Théâtre Forum Meyrin :

Accueil du public est monté de 2 à 3 crans par un groupe d'accompagnement formé pour être des agents de communication.

Restauration : le personnel du bar s'est professionnalisé et les aides enrichissent les plats qui sont proposés. L'équipe a progressé pour l'accueil du public.

Accueil des Troupes : l'équipe technique a été confrontée à une coordination pour les projets hors murs qui nécessite une nouvelle ressource pour faire le lien entre les services du Forum, le DSE et la culture.

Le TFM présente des demandes en ressource pour un employé polyvalent 50% en CDI, et l'augmentation de 20 % pour le responsable de l'accueil du public.

Mme Rémy nous présente les activités liées au CAIRN :

Ce lieu a proposé des œuvres éphémères NID D'ICI, NI D'AILLEURS. Il a accueilli un public très varié des familles, des Maisons de quartier, des adolescents et des touristes.

Le cadre du Jardin Botanique Alpin est propice à la découverte et à la détente. La maison est fermée jusqu'à l'année prochaine.

La Bibliothèque a réussi à maintenir des horaires d'ouverture et une qualité de prestations exemplaire.

M. Pauli souhaite maintenir la qualité de l'accueil des classes meyrinoises. Il faut toujours une personne à disposition pour leur répondre. En 2016, la bibliothèque a accueilli 143 classes, en 2017, 184 et en 2018, 303 classes sont déjà inscrites. C'est un véritable engagement qui est très réjouissant, mais l'enjeu est de pouvoir répondre.

Elle propose également de la médiation numérique aux gens qui en ont besoin. Des tablettes sont à disposition avec des applications spécifiques et interactives. Il faut jongler entre les différents publics.

Mme Leuenberger souhaite continuer à pouvoir offrir des prestations de qualité à la population et rappelle que la culture participe aussi à l'économie.

Service du développement social et de l'emploi

Mme Leuenberger indique que comme les autres services, le service de développement social et l'emploi ne fait pas exception aux défis de la densification de la cité. Le projet de budget 2018 est le résultat d'un travail collectif, les ressources disponibles ont été analysées et exploitées de manière optimale.

Les demandes inscrites pour 2018 reflètent strictement ce qui est nécessaire pour permettre au service de continuer à délivrer ses prestations en assurant l'augmentation du volume lié à l'augmentation de la population.

La co-direction de ce service est une innovation, cette création reposait sur une vision d'avenir. Elle rappelle que la demande formulée au budget 2017 concernait une ressource complémentaire pour permettre à la co-direction de remplir pleinement son cahier des charges et qu'elle avait été refusée. Cette ressource manque.

En conclusion, Mme Leuenberger invite les commissaires à considérer cette demande de poste comme un investissement pour développer et maintenir la cohésion sociale du tissu social meyrinois.

Mme Baron-Levrat et Mme Delieutraz, cheffes du service du développement social et de l'emploi, s'attardent plus particulièrement sur les enjeux qui impactent le projet de budget 2018.

La Maison citoyenne est un espace permettant à tous les Meyrinois de vivre des instants de partage. Elle répond à un public qui est chaque année plus nombreux et son étroitesse ne permet plus d'assurer les prestations fournies.

Début 2018, la Maison citoyenne emménagera dans des locaux situés au Gilbert Centre pour assurer sa pérennité.

La deuxième activité importante du secteur de l'action sociale collective est Meyrin-les-Bains. En 2017, c'est plus d'une vingtaine d'associations qui se sont impliquées.

La mise en place de l'Assiette des Meyrinois gourmands où une trentaine d'habitants cuisiniers bénévoles préparent les repas de midi a rencontré un grand succès, avec plus de 700 repas servis en 2017. Le responsable de la restauration soutien, accompagne et conseille les habitants et les associations afin de garantir l'origine des produits et la qualité des repas.

La demande consiste à pérenniser cette prestation de qualité pour les prochaines éditions par un mandat couvrant 200 heures de travail d'un responsable de la restauration.

Au niveau du secteur emploi, les prestations offertes par l'Antenne Objectif Emploi se doivent d'être assurées par la transformation du contrat de travail des collaborateurs, de CDD en CDI, cela permettrait d'assurer la prestation d'accompagnement vers l'emploi et la formation. Ce point ayant été largement évoqué en commission, il ne sera pas plus détaillé.

La Ludothèque qui met à disposition entre 750 et 1000 jeux et qui existe depuis une quarantaine d'années rencontre des difficultés. L'accompagnement depuis une année par le service a permis le renouvellement du comité et de démontrer la pertinence d'une ludothèque à Meyrin.

Afin de soutenir ce nouveau comité, une augmentation substantielle de la subvention est demandée pour permettre l'engagement d'un ludothécaire professionnel, comme c'est le cas dans d'autres communes. La situation ayant été également évoquée en commission, elle ne sera pas plus détaillée.

Le secteur de l'enfance et de la jeunesse nécessite un renforcement des équipes de la Fondation pour l'animation socioculturelle des quatre lieux du territoire communal afin d'assurer l'accueil des nouveaux habitants de la commune et élargir les horaires d'ouverture afin de répondre aux plus près des besoins des citoyens.

Un plan d'action a été dressé pour une période de trois ans allant jusqu'en 2020 afin de diluer les impacts budgétaires pour être prêt à accueillir la nouvelle population qui s'établira au fil du temps et pour tenir compte des travaux d'agrandissement de la Maison Vaudagne.

Le service a démontré la richesse et la variété de ses actions, afin de rester au plus près des besoins des habitants et de répondre aux enjeux sociaux futurs touchant l'enfance, la jeunesse, l'action sociale individuelle, collective et communautaire ainsi que l'emploi.

Pour assurer des prestations de qualité à l'ensemble des Meyrinois une demande de ressource d'un délégué (e) au développement social local à 60% est demandée.

Service de la petite enfance

Mme Leuenberger nous informe que le projet de budget 2018 ne présente pas de surprise, il suit l'évolution logique de l'ouverture des nouvelles structures, à savoir l'EVE Cité-Parc et l'EVE des Vergers qui ont ouvert leurs portes à la rentrée 2017.

Elle insiste sur l'impact administratif d'une telle ouverture simultanée de deux EVE, et souhaite que la qualité de l'engagement de la responsable du service et de ses équipes soit reconnue. Les équipes éducatives et les enfants sont ravis et elle remercie le Conseil municipal d'avoir consenti à la réalisation de ces ouvrages.

Ces nouvelles EVE permettent d'ouvrir 146 places au total. Le choix d'une ouverture progressive a permis d'offrir non seulement un rythme respectueux aux équipes et aux enfants mais également une progression des finances. Les enjeux présentés dans le projet de budget 2018 s'inscrivent pleinement dans les ouvertures progressives.

Mme Kummer souligne que l'un des enjeux pour le service de la petite enfance est d'ouvrir entièrement l'EVE Cité-Parc et l'EVE des Vergers fin août 2018 et de proposer 44 places d'accueil supplémentaires aux familles meyrinoises.

L'EVE Vergers a une capacité totale de 50 places, 36 sont actuellement ouvertes ; l'EVE Parc a une capacité totale de 90 places, 60 places sont actuellement ouvertes.

L'EVE Parc propose une capacité d'accueil de 90 places malgré une autorisation de 96 places. Une réflexion est menée sur la possibilité de proposer les 6 places restantes comme des places d'urgence. Le service reviendra peut-être l'année prochaine avec ce projet.

L'autre enjeu est de compléter le pool de remplacement et parallèlement au pool de remplacement, le service de la petite enfance demande l'engagement de 1.6 poste d'éducateur de l'enfance itinérant sur les cinq structures. Il s'agirait de 2 postes à 80% qui permettraient de pallier les absences de longue durée. Plusieurs collaboratrices éducatrices de l'enfance étant malheureusement touchées par de lourdes maladies.

Grâce à un vote du Conseil municipal, le service de la petite enfance a pu bénéficier d'un poste de psychologue à 80%. En 2016, elle a suivi 47 enfants sur 360 accueillis, soit environ 13%, ce qui représente 368 interventions. En 2018, c'est 528 enfants qui seront accueillis sur 5 sites.

La collaboratrice actuelle, travaille à flux tendu avant même l'ouverture des deux nouvelles structures. Le service de la petite enfance demande donc 0.8 poste de psychologue dès mars 2018.

Les ressources administratives du service doivent faire face à de nombreuses demandes des autres services communaux, des structures d'accueil, des organisations partenaires.

Le service de la petite enfance demande 0.1 poste supplémentaire, dès janvier 2018, pour la responsable du secteur administratif qui est actuellement à 70% et 0.5 pour un nouveau poste d'assistant, dès août 2018, pour stabiliser l'équipe.

Service de l'état-civil

M. Devaud relève que l'augmentation de la population exerce une pression sur le service de l'état civil au même titre que le reste des services. A terme, c'est 4500 habitants supplémentaires qui sont attendus. De plus l'arrondissement Meyrin-Mandement est impacté par une pression intercommunale, notamment par Dardagny, où un EMS et des habitations ont été construits. C'est pour ces raisons qu'un renforcement du service par l'engagement d'un officier d'état civil paraît évident.

Le projet de budget 2018 est un peu en-dessous du précédent, car des éléments ont été réalisés en 2017.

Madame Cottier nous présente les 3 évolutions qu'elle a choisi d'aborder et prévues en 2018, dans le domaine très règlementé de l'état-civil.

Sa première demande concerne l'engagement d'un nouvel officier d'état-civil à 60%, une règle de trois des éléments de l'état-civil en 2016 et des prévisions d'augmentation de la population d'ici à 2026, a permis d'estimer une augmentation du temps de travail pour le service d'environ 822 heures, le poste représente un taux d'activité de 40 à 50%, mais le poste est demandé à 60% dès 2018, car il n'est pas possible de faire évoluer le taux d'activité d'un officier d'état-civil au gré de l'évolution de la population.

Par ailleurs, un officier d'état-civil a l'obligation d'exercer un taux d'activité minimum de 40% pour avoir ce titre. Il doit être détenteur du brevet fédéral, qui ne peut être passé qu'après deux années d'activité exercées au sein d'un office.

Ces règles contraignantes sont nécessaires, trois années sont nécessaires pour former un officier d'état-civil. La création d'un poste d'officier d'état civil à 60% dès 2018, garantira le fonctionnement optimal de l'arrondissement de Meyrin-Mandement d'après les paramètres connus à ce jour. Car l'office d'état civil, ces dernières années, se retrouve souvent avec de nouvelles attributions. D'ailleurs de nouvelles tâches vont, à terme, charger le service de l'état civil.

La deuxième évolution est liée aux achats responsables. La plume avec laquelle l'acte de mariage ou de partenariat est signé et qui est offerte aux époux, un roller gravé d'un écusson meyrinois et d'origine française, ne sera plus fabriqué à l'avenir. De ce fait, il faudra choisir un autre cadeau qui sera issu d'un fournisseur local, mais dont le coût aura forcément un impact sur le budget.

Et la troisième évolution concerne la répartition du travail dans le service. Car à partir du 1^{er} janvier 2018, la loi sur la nationalité entre en vigueur ce qui engendrera une baisse des dossiers à traiter et une diminution des émoluments encaissés. Cette baisse de demande sera mise au profit du service pour répondre à la nouvelle disposition légale du contrôle final de tous les registres des familles

dans leur version papier, après leur passage à la version électronique. Les données enregistrées dans le fichier Infostar doivent être contrôlées, complétées et signées pour que ces registres soient clôturés, numérisés et archivés dans les coffres forts.

Sécurité municipale

M. Tschudi nous fait une introduction sur les principales évolutions dans le concept cantonal de défense, d'incendie et de secours.

M. Marti évoque la refonte des arrondissements de protection civile qui mènerait à une réduction de nombre de ces arrondissements, donc à une perte dans la proximité de cette prestation. Ce projet de réforme redéfinirait le rôle et les secteurs d'intervention de la protection civile.

Au niveau du service du feu, les deux enjeux pour 2018 sont de rester attentifs à l'évolution du concept cantonal de défense d'incendie et secours et du rôle et de la place donnée aux sapeurs-pompiers volontaires. Au niveau des évolutions pour 2018, il faut noter des impacts liés au changement de la Directive 4, à savoir un allègement des gardes de préservation pour les spectacles et autres activités en salles. Il faut également songer à une étude pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le transport hommes/matériel, au cas où la réforme de la protection civile serait définitivement enterrée.

M. Tschudi indique que s'agissant de la police municipale l'action est marquée par la coopération avec d'autres secteurs municipaux de sécurité et services municipaux dans l'objectif de renforcer le sentiment de sécurité et le bien être des habitants de Meyrin. La politique de sécurité, de proximité est en passe de rentrer progressivement dans les mœurs et pratiques des agents de la police municipale à Meyrin et ailleurs, ce qui est aussi un facilitateur.

M. Marti indique que les évolutions envisagées pour 2018 sont de garantir un même niveau de couverture de quartier, d'augmenter les heures de disponibilités du service les fins de semaine et diminuer la charge de travail administratif pour les cadres.

Ces évolutions entraînent les demandes suivantes en termes de postes :

*Pour les agents de la police municipale, **2 équivalents temps plein ETP pour l'école APM (septembre 2018-avril 2019)** pour permettre de couvrir les nouveaux quartiers et espaces publics, augmenter la disponibilité horaire en fin de semaine et être en adéquation avec l'augmentation de la population et la croissance des zones et éco parcs industriels.*

*Les **contrôleurs municipaux du stationnement (CMS) agent du domaine public, 1 ETP** pour répondre au besoin des nouvelles missions attribuées à ce personnel et maintenir le niveau actuel de contrôle du stationnement, appuyer les APM dans la lutte contre les incivilités liées aux déchets.*

1 ETP à 100 % d'assistance administrative afin de réduire de façon significative le travail administratif des cadres et répondre à la demande croissante en matière d'autorisations diverses et de rapports statistiques.

Service de l'urbanisme, travaux publics et énergie

M. Tschudi évoque l'engagement de ce service pour les actions de requalification, de préservation du patrimoine et de valorisation d'espaces sur tout le territoire communal. Il lui tient personnellement à cœur que l'engagement énorme de ce service soit reconnu.

M. Chappuis présente les nombreux enjeux du service pour 2018.

Le projet Cœur de Cité, le lancement des projets de parking, la place publique, et la mairie, la continuation des Vergers, la réalisation du quartier, le projet d'agriculture urbaine, le lancement de la rénovation de la ferme de la Planche.

Le Plan directeur de l'énergie devra être mis à jour et un ré-audit Cité de l'énergie, préparé. Il faudra également lancer des études pour le Plan directeur communal, en concordance avec les développements importants à venir pour la commune.

Le service devra établir une stratégie d'ensemble sur le parc immobilier municipal en lien avec le service de gérance et entretien des bâtiments, selon les résultats du diagnostic EPIQR.

Les enjeux pour 2018 comprennent aussi les développements en cours à Cointrin, activités, logements, équipements, espaces publics et sur la vitrine économique de l'aéroport. Le développement du secteur de la Gravière et des zones industrielles Riantbosson, Zimeysaver, ZDAM ainsi que la poursuite des travaux d'assainissement, d'entretien des routes et de mise en zone 30.

Malgré ce programme conséquent, aucune ressource humaine supplémentaire n'est demandée pour 2018. La seule évolution envisagée pour 2018, est une légère augmentation du budget de fonctionnement pour les études diverses.

Service des aînés

M. Tschudi rappelle que dans le cadre du désenchevêtrement et de la répartition des tâches entre Canton et communes, il a été entériné que, dès janvier 2017, les communes sont exclusivement compétentes en matière de participation des personnes âgées à la vie sociale, de lutte contre leur isolement et de soutien aux tâches quotidiennes.

Les seules tâches qui incombent au Canton sont les soins à domicile ou les personnes âgées admises en institution. L'IMAD est donc uniquement de la compétence du Canton.

Mme Luzzatto nous présente les enjeux du service des aînés pour 2018, comprenant l'augmentation de la population en âge de retraite, la lutte contre l'isolement, l'implication des aînés dans la vie communale et le développement du quartier de Cointrin.

Le bénévolat est difficile, les quelque 50 bénévoles actuels étant aujourd'hui aussi âgés que les personnes qu'ils sont sensés aider. Ils ne veulent pas de responsabilité ni de charge ponctuelle alors que les nouveaux retraités veulent être libres et ne se sentent pas vieux.

Le service demande un poste d'assistant à 50% pour le Jardin de l'amitié. Il s'agit de compléter le poste actuel voté en 2017, pour répondre à la demande croissante d'accompagnement et de développement du local mis à disposition des aînés et de continuer la collaboration avec l'EVE de Champs-Fréchets.

Direction générale

M. Devaud introduit la séance en évoquant le contexte changeant de la commune marqué par une croissance démographique rapide et de nouvelles questions socio-économiques. Afin de préserver le haut niveau de prestations et de motivations des collaborateurs un système de coopération et de contrôle interne (SCI) en phase d'implémentation permettra de révéler comment rendre l'organisation encore plus performante. Un soin particulier sera apporté à la gestion des ressources humaines.

Afin d'accompagner ce processus de changement, le Conseil administratif a adapté l'organigramme de la gouvernance afin de disposer d'une équipe jouant un rôle de facilitation de la transition. Il a ainsi nommé deux secrétaires générales adjointes et regroupé les services support, qui seront les premiers ambassadeurs du changement auprès des services.

M. Solai évoque le contexte dynamique et légal complexe dans lequel évolue la commune et qui appelle des changements importants au sein de l'administration. Les efforts vont être accentués dans la mise à disposition d'espaces collaboratifs et de coopération au sein de l'administration et dans la gestion transversale par projet et processus en utilisant les équipes en place. A cette fin, les services de support ont été rassemblés sous l'égide du secrétariat général, qui devient un département et est rejoint par le service des finances. Deux secrétaires générales adjointes ont été nommées en appui.

Il est crucial que l'administration conserve son attrait et continue d'attirer les talents, notamment la nouvelle génération.

Un système de coopération et de contrôle interne est en route, un projet de système interne de gestion durable est aussi en cours de réalisation avec un accent sur la gestion de l'énergie, des déchets, des achats responsables et de la mobilité au sein de l'administration communale.

Un poste à 80% en CDI de chargé du système interne de gestion durable est demandé dès 2018 pour une mission de pilotage, d'organisation, de suivi et de coordination.

Un mandat extérieur sera également demandé pour la mise en place des achats responsables.

Ressources Humaines

Mme Rebetez espère motiver le Conseil municipal à renforcer les moyens du service des ressources humaines, et formule ce soir deux demandes : des

moyens financiers supplémentaires concernant la formation continue et un poste à plein temps d'un professionnel des ressources humaines.

La ville de Meyrin a plus de 500 collaborateurs, le management du personnel est donc un élément stratégique au même titre que la maîtrise des coûts.

L'équipe actuelle des ressources humaines est entièrement mobilisée par la gestion administrative et financière du service. Une nouvelle ressource est donc indispensable. Le temps de travail total actuel pour soutenir 14 services est de 430%, soit 210% pour les gestionnaires RH, 140% pour les assistantes RH et 80% pour l'assistance financière. Le temps est faible en comparaison de la taille de l'administration.

Le service des ressources humaines doit être renforcé pour développer des actions à valeur ajoutée.

Communication et relations publiques

M. Fohrer présente les activités liées au service de communication, et indique que ce service est le premier service à avoir élaboré une cartographie des processus qui servent à remplir sa mission.

Les processus principaux sont la communication interne, la communication institutionnelle, et information sur le service public, le soutien aux services, la communication de crise, les relations médias récurrentes et les actions liées à la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles.

Les ressources humaines actuelles du service sont les suivantes : trois personnes au guichet d'accueil (300%), un logisticien événementiel 50%, une chargée de projet et d'édition 90%, un journaliste 80% et une secrétaire de rédaction 10%. Deux grands projets sont en cours : le site internet et la signalétique communale.

*Pour le budget 2018, les besoins du service communication et relations publiques sont les suivants : **50% de temps de travail supplémentaire pour le logisticien événementiel qui cumule plus de 200 heures supplémentaires et un 100% de chargé de projet communication**, ainsi qu'une augmentation du budget information à la population en lien avec la croissance de la population ainsi qu'un budget pour la création de contenus vidéos.*

Affaires économiques

En préambule, M. Meyer nous fait part des remarques des personnes qui sont très heureuses d'avoir établi leur entreprise à Meyrin.

Aujourd'hui, deux enjeux principaux orientent la délégation aux affaires économiques.

Le premier enjeu est la formation de l'opinion sur Meyrin comme lieu d'implantation idéal pour les entreprises actives dans les secteurs correspondant

aux pôles d'excellence présents sur le territoire communal. Des actions de deux types sont visées. L'organisation de manifestations par exemple Meyrin Economic Forum & les 25 ans du World Wide Web avec le CERN et la publication d'une plaquette de présentation.

Le second enjeu est celui de la promotion économique qui s'appuie sur des actions de trois types : le démarchage d'entreprises ; le développement des entreprises existantes ; et l'amélioration des conditions cadres pour attirer les talents.

Finances

Mme Favre de Oliveira peut enfin présenter son service.

Elle indique que l'on ne parlera pas de MCH2 ce soir, mais des enjeux de la nouvelle organisation, pour 2018, qui se tournent vers la prise en main de l'organisation cible fixée en juin par le Conseil administratif et également finaliser la mise en place de MCH2 et du SCI financier et intégrer les nouveautés dans l'organisation cible.

La nouvelle organisation cible intègre, dans ses responsabilités, l'informatique et les nouvelles tâches financières liées à MCH2.

*Afin d'intégrer ces nouvelles tâches, de nouvelles compétences sont nécessaires. Elles seront apportées par **une assistante de direction à 100% pour les tâches administratives et de coordination et un comptable 2 à 100%. Un taxateur à 100%** est aussi nécessaire, car l'engagement d'un enquêteur-taxateur en 2015 a permis l'entrée dans le rôle de 300 contribuables. La taxation est passée de CHF 12'497'000 à CHF 13'759'000 entre 2014 et 2016, mais les contribuables en attente sont encore au nombre de 200. Le taux du taxateur atteindrait un taux comparable aux autres grandes communes.*

Au niveau du service informatique, les objectifs seront de pouvoir anticiper les demandes et les besoins des services, assumer le rôle de support et contrôler les coûts de l'informatique. Un accompagnement externe est prévu afin de définir les besoins et ceux des services et afin que le service redéfinisse ses prestations.

Un commissaire déclare qu'il renonce à recevoir des jetons de présence pour le temps supplémentaire accordé à cette fin de séance.

Toutes les questions des commissaires ayant trouvé réponse auprès des chefs de services ou des Conseillers administratifs, la partie administration générale s'achève pour faire place à la commission des finances élargie."

M. Fabre annonce la pause [20h10-21h00].

[La séance reprend avec la deuxième partie du rapport des finances.]

Mme Murciano poursuit la lecture de son rapport :

"La première séance de commission des finances élargie en MCH2 a lieu le 6 octobre 2017, sous la présidence de M. Amato, dont je salue ici la maîtrise et la magnifique performance tout au long de cette présentation.

M. Solai rappelle aux commissaires quelques principes du processus budgétaire 2018.

Mme Favre de Oliveira présente la manière dont la transition de la comptabilité établie en MCH1 a généré de nombreux bugs liés à la retranscription dans Opale en format MCH2.

Elle rappelle que MCH2 présente la comptabilité non plus par services mais par prestations publiques. Tous les comptes de charges et de recettes sont présentés au même endroit, sous la fonction correspondante. Le patrimoine financier ressortira dorénavant dans le compte de résultats présenté avec trois niveaux, et ce patrimoine a ses propres comptes de charges et de recettes.

Elle attire l'attention des commissaires, sur la liste des comptes présentés avec deux fonctions et deux natures sur laquelle le Conseil est appelé à voter. Les amendements doivent être transmis au moins à ce niveau de détail.

Une commissaire demande pourquoi le réel 2016 n'est pas disponible dans la documentation. Mme Favre répond que le volume de travail était trop important.

Plan des investissements 2017-2027

Elle souligne que la présentation formelle du plan des investissements est stable et ne présente plus de surprises.

Le total des investissements votés atteint 341 millions en 2018 contre 295 en 2017, soit en augmentation de plus de 45 millions. En 2017, des projets ont, en effet, été votés pour 55 millions, et clôturés pour 8,6 millions.

Le plan est examiné par rubrique et par projet.

Les lignes ayant subi des modifications sont passées en revue et expliquées. Mme Favre de Oliveira répond de manière claire et précise aux questions des commissaires.

Plan financier 2017-2027

Mme Favre de Oliveira explique que, comme l'an dernier, nous examinerons deux versions du plan financier ou tableau prévisionnel de trésorerie : l'un avec les projets engagés déjà votés ; l'autre avec les projets engagés et les projets planifiés (non votés, coût estimé).

La première version montre qu'un travail sera nécessaire sur les recettes fiscales projetées dès 2019. Les éléments liés à RIE III ont toutefois été retirés. Les remboursements des emprunts commenceront dès 2020.

Elle rappelle l'exigence du Conseil administratif de conserver une trésorerie de 10 millions minimum à la fin de chaque période.

La seconde version tient compte de l'entier du plan des investissements soit les projets engagés et projets planifiés. Il n'est pas encore possible d'estimer les recettes du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) et du Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), car elles prendront leurs premières décisions d'octroi à la fin du mois courant.

Un commissaire demande pourquoi la présentation n'inclut pas les taux des centimes additionnels nécessaires pour assurer un budget équilibré et demande s'il est possible de les inclure.

Mme Favre de Oliveira répond qu'il a été décidé de ne pas les inclure cette année, mais le nombre de centimes à inclure peut toutefois être calculé en considérant qu'un centime se monte à environ 1,5 millions. Le commissaire déclare qu'il les calculera donc lui-même.

Un autre commissaire fait le même constat.

Un commissaire s'adresse au Conseil administratif avec le constat de résultats de fonctionnement négatifs dès 2019 et demande si cela est dû à la surcharge d'investissement.

M. Devaud répond que les charges liées aux investissements sont étalées sur dix ans. Les chiffres présentés reposent sur l'hypothèse que tous les investissements planifiés sur cette période seront réalisés. L'expérience montre que les investissements prévus ne sont jamais réalisés dans leur totalité.

Un commissaire s'inquiète pour le budget total de fonctionnement en 2019 car il montrerait une perte de plus de 2 millions. M. Devaud répond que dans le plan financier les recettes sont estimées et présentées selon une répartition linéaire dans le temps. Un travail conséquent est mené au sein de l'administration pour identifier des sources de revenus en attirant par exemple de nouvelles entreprises qui verseront des impôts. Le commissaire dit comprendre que de nouvelles recettes seront trouvées pour permettre de ne pas augmenter le taux des centimes. M. Devaud dit que c'est cela dans l'absolu.

Seuls les points importants et discutés par les commissaires sont mentionnés dans le rapport.

Mme Favre de Oliveira mentionne que chaque compte sera contextualisé dans sa catégorie : huit fonctions et trois natures. Dans le tableau soumis à l'examen seul les grands écarts seront abordés.

Il sera difficile d'appréhender les écarts salariaux entre les budgets 2017 et 2018 puisque les salaires du budget 2017 n'ont pas pu être ventilés dans les nouvelles fonctions MCH2 qui apparaissent avec le budget 2018. Il sera parfois possible d'expliquer un écart par exemple pour une demande de poste, d'autres fois elle ne sera due qu'à la ventilation d'un salaire dans plusieurs fonctions.

Mme Favre de Oliveira passe à l'analyse des diverses fonctions et natures.

- *Législatif et exécutif en augmentation de 5% par rapport au budget 2017.*

Une commissaire demande si les Conseillers administratifs touchent des jetons de présence quand ils siègent en commission. Mme Favre de Oliveira lui répond que le Conseil administratif ne reçoit pas de jetons de présence pour les séances de commissions ou de Conseil municipal.

Un autre commissaire observe que le montant de la délibération n° 2017-25 n'est pas le même que celui affiché dans le budget. Mme Favre répond que le montant de la délibération comprend l'ensemble des coûts salariaux et les charges patronales.

- *Frais de formation du personnel budget centralisé en augmentation de 28% soit CHF 380'000.*

Un commissaire souhaite une explication plus précise sur l'augmentation de 28% des frais de formation. Il demande à connaître le réel 2016. Mme Favre de Oliveira répond que l'écart entre le budget et le réel s'explique par l'impossibilité de suivre une formation (surcharge de travail, maladie). Les demandes ont été pondérées car la totalité des formations ne pourra être suivie. Le commissaire a retrouvé le montant dépensé en 2016, et il s'agit d'une montant de CHF 180'244.-.

Une commissaire rappelle que le budget prévu dans ce domaine n'a pas été dépensé, donc l'objectif n'a pas été atteint. Elle demande si dans le budget proposé ce soir, quelque chose est prévu pour permettre au personnel de suivre les formations dont il a besoin.

Mme Leuenberger répond que le service des ressources humaines s'investit pour que ces formations soient suivies, notamment par l'engagement de personnel supplémentaire. C'est particulièrement le cas dans le domaine de la petite enfance. Les formations doivent répondre aux aspirations des collaboratrices et collaborateurs dans le but d'améliorer leurs compétences.

Un commissaire demande si le coût de leur absence est comptabilisé dans le budget. Mme Favre de Oliveira répond que ces coûts le sont, comme dans la majorité des entreprises.

Mme Leuenberger précise que pour une formation de longue durée, le coût de la non production d'un collaborateur est pris en compte.

Un commissaire demande pourquoi les frais de formation ne sont pas ventilés sur diverses fonctions comme le sont les salaires du personnel. Mme Favre de Oliveira rappelle que toutes les ventilations n'ont pas encore pu être effectuées parmi les 5'282 comptes de MCH2 qui succèdent au 3'600 de MCH1.

- *Prestations de services et honoraires : à noter la nette baisse de 58% de l'Assurance RC entreprise selon nouveau contrat.*
- *Ressources humaines : les montants de cette fonction apparaissent en augmentation par effet de ventilation et du fait d'une demande de poste*

- *Prestations de services et honoraires : honoraires pour l'accompagnement du service et la mise en place d'un document cadre RH et clarification des objectifs du service en lien avec la nouvelle gouvernance.*

Un commissaire félicite l'administration pour les négociations pour le renouvellement de l'assurance RC.

Un commissaire demande à quoi correspond le montant indiqué de participation à des activités loisirs du personnel.

Mme Leuenberger répond qu'il s'agit d'un budget inscrit depuis 2017 pour soutenir des activités organisées entre les collaborateurs en dehors du temps de travail. Elle précise qu'il ne s'agit pas de subventions des cours, mais un soutien aux initiatives de quelques collaborateurs qui organisent des activités favorisant la cohésion au sein de l'administration.

- *Communication et relations publiques : les écarts salariaux sont dus aux transferts de ces comptes de la fonction Administration générale et à la demande de deux postes. Prestations de services augmentation de CHF 20'000.- en relation avec la demande présentée en commission pour la création de contenu vidéo, CHF 15'000.-, et la promotion des animations du Jardin botanique alpin, CHF 5000.-.*

Un commissaire demande qu'on lui rafraichisse la mémoire au sujet de la demande liée aux contenus vidéo. Mme Leuenberger répond que la demande de CHF 15'000.- est réitérée. Les contenus vidéo sont destinés à alimenter le nouveau site internet communal. Le même commissaire demande à quoi correspond l'augmentation de CHF 24'000.- au-delà du projet lié aux pigeons. Mme Favre répond que cette augmentation est liée à la population et concerne la distribution d'imprimés en plus grand nombre.

Un commissaire demande comment procéder pour déposer un amendement sur un poste. Mme Favre lui répond qu'il sera nécessaire de modifier la nature 301 – salaires du personnel administratif et d'exploitation de la fonction concernée.

- *Urbanisme, travaux publics et énergie : le détail des augmentations concerne les salaires du personnel de 2%, des cotisations patronales effet de ventilation et de rattrapage, prestations de services et honoraires d'architecte et d'ingénieur en augmentation de 20% estimation pour études préalables prospectives hors délibération. Comprend également une ancienne ligne du cadastre de CHF 15'000.- en augmentation à CHF 34'000.- liée à l'augmentation de la population.*
- *Développement social et emploi administration : les salaires du personnel sont en baisse de 98%, personnel du DSE ne pouvant être affectés dans une fonction spécifique.*
- *Mesures santé, sécurité au travail : augmentation de la fonction salariale due à la ventilation. Les honoraires de prestations de santé sont en augmentation de 33%.*

Un commissaire demande si l'action contre la grippe de CHF 500.- fait partie des mesures, car il s'étonne du faible montant. Réponse l'action grippe représente un budget total de CHF 2'000.-.

Une commissaire demande si certains salaires sont ventilés entre plusieurs fonctions. Mme Favre de Oliveira répond par l'affirmative. Certaines personnes ont un salaire ventilé sur six fonctions différentes. La commissaire demande si une liste a été dressée. Mme Favre de Oliveira répond par la négative. Ces analyses devraient pouvoir être faites pour 2018.

La commissaire demande alors comment savoir à quel compte se référer lorsqu'un amendement est déposé en lien avec une demande de poste. Mme Favre de Oliveira répond que dans l'immédiat et pour les besoins du débat, l'amendement sera attaché à une seule fonction.

Les postes suivants n'ayant pas suscités de question des commissaires, ils ne sont pas mentionnés.

Charges de matières et de marchandises : matériel et fourniture en augmentation de 10%, augmentation de la consommation papier et toner liée à l'augmentation du personnel.

Un commissaire voit les coûts liés au matériel et fournitures de bureau augmenter depuis qu'il siège au Conseil municipal soit 6 ans. Il s'étonne qu'à l'ère du numérique l'on observe encore des augmentations. Mme Leuenberger fait remarquer qu'environ 40 nouveaux postes sont demandés au budget 2018. Une hausse de 10% sur cette ligne paraît raisonnable.

Un commissaire observe une diminution de CHF 6000.- du produit de location des salles à la nature 447, il demande si la gratuité des salles une fois par année pour les membres de l'administration et des élus communaux a été réinstaurée. Mme Favre indique que le budget a été adapté au réel. Le commissaire comprend alors que la suppression de la gratuité n'a pas entraîné d'augmentation des recettes et Mme Favre confirme que c'est l'inverse qui avait été présenté lors de l'examen des comptes 2016.

La grande nouveauté de ce budget 2018 est l'intégration du Théâtre Forum Meyrin dans la comptabilité. Cette tâche supplémentaire n'a pas pu être exécutée complètement pour ce budget. Certains comptes de charges et recettes doivent encore être intégrés dans les diverses fonctions.

En ce qui concerne le TFM un commissaire observe que dans la nature 301 salaires du personnel une somme de CHF 70'000.- est budgétée pour les auxiliaires TFM. Il remarque que dans la liste des nouveaux postes un budget de CHF 20'000.- destiné au changement de tarif horaire est attribué. Il souhaite savoir quel sera le tarif horaire exact. Mme Favre de Oliveira répond que le tarif horaire de tous les auxiliaires communaux passe de CHF 20.- à CHF 22.-. Cette augmentation horaire est incluse dans le budget de CHF 70'000.-.

- *Amortissement, subventions d'investissements : une nouvelle charge de CHF 42'003.- pour l'amortissement FIDU lié à une première délibération votée en 2017 et à amortir sur 30 ans.*

Un commissaire aimerait ne pas s'arrêter aux rames de papier et prendre de la hauteur. Il constate que pour l'ensemble de la fonction 02 – services généraux, les charges sont en baisse de CHF 715'000.- par rapport à 2017 et les recettes en hausse de CHF 11'000.-, soit 1%. Il constate que tout cela est fort réjouissant.

Un commissaire admet la justesse des propos de son préopinant, en revanche, l'arrivée de nouveaux services et l'effet de splitting demande quelque prudence dans ce constat.

Sécurité Publique : un commissaire demande une explication à la nature 304, allocations et sur l'augmentation de 949% des indemnités de fonction, de paniers, etc. Mme Favre de Oliveira explique qu'il s'agit de la décentralisation des indemnités par fonction.

Un commissaire ne comprend pas, à la nature 313, prestations de services et honoraires, la hausse des frais de surveillance du Jardin botanique alpin. Mme Favre répond que le montant est lié à la préparation d'un appel d'offre AIMP pour les contrats de sécurité. Le commissaire s'interroge sur l'explicatif alors que la commission travaux publics, étudie un projet de rénovation d'une nouvelle barrière pour le Jardin botanique alpin. Le président souligne que le projet de rénovation de la barrière n'a pas encore été voté.

Un commissaire s'étonne que des honoraires d'avocats pour un montant de CHF 20'000.- soient budgétés à la nature 313. Mme Favre de Oliveira répond que ces honoraires sont prévus en lien avec les nouvelles prérogatives métiers transférées de la police cantonale à la police municipale. Un autre commissaire trouverait intéressant de connaître le réel 2016 pour cette ligne. Mme Favre de Oliveira explique que cette ligne a été budgétée depuis le transfert de prérogatives, mais n'a jamais été utilisée.

Etat-Civil : un commissaire a toujours eu l'impression que l'état civil rapportait plus qu'il ne coûtait, ce que le résultat de cette année semble démentir. Mme Favre de Oliveira fait remarquer que les salaires sont désormais intégrés aux fonctions auxquels, ils se rapportent. Le président se permet une petite note d'humour en remarquant qu'à présent on voit la réalité.

Service du feu : un commissaire demande la nature de la dépense de CHF 1'700.- comptabilisé sous le libellé acquisition d'équipement informatique. Il lui est répondu dans le procès-verbal, qu'il s'agit de l'acquisition d'un Ipad destiné à la formation sur le terrain.

Un autre commissaire demande pourquoi les frais de télécommunications augmentent autant. Mme Favre de Oliveira répond que les effectifs ont augmenté, et qu'il peut se reporter aux explications données dans la présentation.

Un commissaire revient sur les explications données par M. Devaud en 2017, et les frais liés au SIS. La ville de Genève a sollicité de l'Association des communes

genevoises une participation plus importante, à hauteur de 40% progressive sur trois ans, ce commissaire conclut qu'il s'agit d'un transfert de charges du Canton sur les communes. Le Président fait remarquer que le SIS est un service de la ville de Genève.

Ecole de Cointrin : un commissaire demande si les travaux de serrurerie font suite à des déprédations ou à la volonté d'uniformiser le système. M. Devaud répond qu'une mise en passe a été effectuée pour faciliter le remplacement des clés égarées. Tous les bâtiments communaux sont progressivement équipés de ce système électronique.

Théâtre Forum Meyrin : un commissaire demande si le service traiteur est toujours interne à la mairie. Mme Favre de Oliveira répond par l'affirmative. Le commissaire comprend alors que la recette totale de CHF 136'000.- est une comptabilisation interne et qu'elle n'engränge pas de bénéfice. Le Président confirme que c'est une opération nulle.

Cours de sport – aînés : les honoraires sont en hausse de 40% augmentation due à la prise en compte des charges sociales liées aux salaires des professeurs de sport.

Un commissaire demande une clarification sur cette question des charges sociales. Mme Favre de Oliveira répond qu'on ne connaît pas le statut des professeurs de sports salariés ou indépendants. Il est donc plus prudent de prévoir le paiement des charges sociales au cas où.

Deux commissaires se demandent pourquoi les cours de sports pour aînés ne sont pas liés aux aînés et figurent dans le domaine de la restauration. Mme Favre de Oliveira relève que ces erreurs ont été corrigées et ventilées dans les bonnes fonctions. M. Tschudi affirme que les aînés ne sont pas restaurés aux frais de la commune à l'issue de leurs activités sportives.

Loisirs : une nouvelle subvention est budgétée pour l'animation et la communication du marché de Meyrin-Village uniquement en 2018.

Un commissaire voudrait savoir quelles sont les animations prévues. M. Tschudi lui répond qu'un projet de marché le mercredi soir avec petite restauration est en cours de réflexion et menée ouvertement avec les commerçants de la place de Meyrin-Village. L'inauguration du marché est prévue le 11 avril 2018.

Espaces verts et parcs publics : un commissaire s'étonne du coût de l'entretien d'une œuvre inaugurée il y a un an seulement. Mme Favre de Oliveira lui répond qu'il y a de la végétation à entretenir.

Une commissaire s'étonne d'apprendre que l'entretien des forêts n'était pas à la charge du Canton. Mme Favre de Oliveira répond que la Commune doit s'occuper de l'entretien des forêts qui lui appartiennent.

Un commissaire demande à quoi sert la machine à coudre du centre de voirie horticole. M. Devaud lui répond à réparer les habits du personnel.

Places de jeux : un commissaire demande pourquoi les petits jobs ont augmenté de CHF 12'500.-. Mme Leuenberger répond que le Conseil administratif aimerait voir se multiplier les petits jobs et elle est également due à une mise en conformité des rémunérations.

Jardin Robinson : un commissaire demande d'expliquer la forte augmentation de 49% du compte subvention FASE, pour tous les lieux. Mme Leuenberger répond que des argumentations importantes de travail ont été observées dans tous les lieux FASE, Undertown, Maison Vaudagne et Transit en réaction à l'augmentation de la population. Des séances de commissions seront organisées en 2018 pour évoquer la politique jeunesse et les partenariats avec la FASE.

Fête de Noël des aînés : prestation de services domaine restauration en augmentation de 28% augmentation liée au changement de traiteur expliquée lors de l'examen des comptes 2016.

Un commissaire demande une explication sur l'augmentation de CHF 20'000.- pour le repas de Noël. M. Tschudi lui répond que le prestataire a été changé et que la conformité de son fonctionnement a été vérifiée. Le Conseil administratif a maintenant la conscience tranquille.

Action sociale collective : un commissaire souhaite qu'on lui rappelle ce qu'est l'événement Meyrin – portes ouvertes sur le monde et s'il a été organisé en 2017. Mme Leuenberger lui indique qu'il s'agit d'un événement organisé tous les trois ans par la coopération développement et qui met en valeur le 0,7% budgétaire dédié à ce domaine. La dernière édition devait avoir lieu en 2017, mais faute des ressources humaines nécessaires, elle a été reportée.

Une commissaire demande une explication sur ce que signifie la nouvelle part DSE, à la subvention du Cartel de CHF 15'000.-. M. Devaud explique que cette hausse répond à une demande du Cartel d'augmenter les heures de travail de leurs collaboratrices. Il rappelle que le Cartel avait accumulé du capital et que la Commune avait décidé de couper sa subvention jusqu'au moment où les réserves correspondraient au coût d'un exercice. Ce qui est le cas aujourd'hui.

Meyrin-les-Bains : un commissaire ne comprend pas l'augmentation au compte de prestations. Le Président rappelle que cette démarche a été longuement discutée en commission administration générale.

Crèches et garderies ; les salaires du personnel du service de la petite enfance et du personnel des institutions sur appel sont en hausse de 39%, cette hausse est liée à l'augmentation des effectifs.

Le tour des questions liées à la présentation ayant été effectuées et les commissaires n'ayant plus de remarques, Mme Favre de Oliveira présente le compte de résultat à trois niveaux par nature. C'est encore une nouveauté liée à MCH2 et qui s'apparente à la présentation comptable d'une entreprise avec un résultat d'exploitation, un résultat opérationnel et un résultat total.

Résultat d'exploitation CHF 3'957'040 contre CHF 2'929'920 en 2017 c'est la différence entre les revenus et les charges d'exploitation.

Revenus d'exploitation CHF 108'384'799 en hausse de 8%.

Revenus fiscaux CHF 95'452'693 en hausse de 8%.

Hausse des impôts directs sur personnes physiques CHF 2'895'896, hausse des impôts sur personnes morales (sociétés) CHF 3'959'635, dont hausse de la taxe professionnelle CHF 1'300'000.

Taxes CHF 9'493'695 en hausse de 9%.

Revenus de transfert CHF 2'241'542 en hausse de 4%.

Charges d'exploitation CHF 112'341'839 en hausse de 8%

Charges de personnel CHF 50'895'322 en hausse de 12%.

Les hausses de ces postes ont été présentées dans la partie administration générale.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation CHF 23'481'541 en hausse de 5%.

Amortissements du patrimoine administratif CHF 12'308'443, en baisse de 4%.

Charges de transfert CHF 25'653'033 en hausse de 12%.

Résultat financier CHF 4'078'184 contre CHF 3'515'295 en 2017 c'est la différence entre les revenus financiers et les charges financières.

Revenus financiers CHF 4'479'699 en hausse de 16%.

Charges financières CHF 401'515 en hausse de 13%.

Le résultat opérationnel est la différence entre le résultat financier et le résultat d'exploitation. Il est prévu positif à CHF 121'144 en 2018 contre 585'375 en 2017.

Mme Favre de Oliveira demande à l'assemblée comment elle a appréhendé cette présentation rapide du budget en deux soirées. Un commissaire a trouvé un peu ardu, tout est nouveau, il n'y a que peu ou pas de comparaison possible avec les budgets précédents.

Le Président demande si la séparation de la présentation des besoins des services et de l'aspect financier convient. Les commissaires dans leur ensemble semble avoir trouvé cette présentation plus compréhensible qu'avec MCH1, et remercie le service des finances pour l'énorme travail réalisé. M. Devaud remercie lui aussi Mme Favre de Oliveira et son équipe pour leur travail extraordinaire, il attire aussi l'attention des commissaires sur la présentation par la Conseil administratif d'un budget équilibré sans augmentation du centime additionnel.

Amendements

M. Amato ouvre la séance en accusant réception de quatre amendements. Huit amendements supplémentaires sont en préparation.

PLR :

02 SERVICE GENERAUX

31 Charges et biens et services et autres charges d'exploitation

Le PLR propose de **réduire de CHF 24'500.- le compte imprimés, publications général Nature 310 fonction 0220.1004** pour le ramener au niveau du budget 2017.

Le PLR s'interroge sur l'augmentation du nombre de flyers distribués alors que le Conseil administratif s'engage dans le développement durable. Cet amendement vise à inciter le chef de service et la Conseillère administrative déléguée à trouver des solutions innovantes de communication et qui demandent moins de flyers.

Un commissaire demande si le PLR souhaite une diminution ciblée ou répartie sur tous les services usagers de cette communication. Le PLR ne souhaite pas une diminution, mais une stabilité du budget 2018 par rapport à celui de 2017.

Un commissaire suppose qu'une partie de la population meyrinoise, en croissance de 12% sera privée d'imprimés suite au refus de l'augmentation de 7% de ce budget.

Le PLR répond qu'à sa connaissance le document de référence indique une augmentation de 5%.

Une commissaire ne comprend pas qu'à l'heure où Meyrin accueille de nouveaux habitants, on n'augmente pas le budget de communication, en particulier pour signaler des travaux dans la commune.

Le PLR répond que le super site internet et les vidéos y pourvoieront.

Un commissaire relève que diminuer les imprimés revient donc à exclure de la communication une partie de la population.

Un commissaire souhaite que le Conseil administratif corrige les statistiques démographiques afin de clarifier le débat.

M. Devaud rappelle que dans l'introduction du Conseil administratif au budget 2018, il a été précisé que notre commune vit un essor très important durant cette législature. De 2015 à 2020, il est prévu que notre population augmente de 19%, soit plus de 4600 habitants. En juin 2017, la population avait déjà augmenté de 8%. Il est prévu d'ici fin 2018 qu'elle aura augmenté de 14%. Les 19% devraient être atteints à fin 2019. D'autre part, la population meyrinoise en âge de retraite est de 20% n'a pas d'autres moyens de communication.

Mme Favre de Oliveira précise que l'augmentation budgétaire doit permettre une communication sur les nuisances créées par les pigeons, qui avait été demandée par le Conseil municipal. Elle rappelle qu'en 2017 le Conseil administratif n'avait pas tenu compte de la hausse démographique, encore faible, dans le budget.

L'amendement est soumis au préavis de la commission des finances :

Accepté à 7 OUI (2PDC, 2PLR, 1UDC, 2MCG) et 4 NON (2PS, 2 VERTS)

M. Devaud répète que cette augmentation budgétaire avait pour cible la communication demandée par le Conseil municipal. Il prend acte que la réduction du compte concerné si elle est votée sans détail aura un impact sur la campagne autour des pigeons. Il espère dans ce cas, qu'une nouvelle commission ne sera pas agendée en 2018, car le coût d'une commission est plus important que ladite communication.

Amendement 2 (PLR)

32 CULTURE, AUTRES

31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : réduction de CHF 89'100

Le PLR propose de réduire de CHF 89'100 les charges de la nature 31 – de la fonction 3220.1107 Théâtre Forum Meyrin – buvette.

Le Président suspecte que les références comptables ne sont pas correctes. Il comprend qu'il s'agit de diminuer de CHF 89'100.- les charges de la buvette du Théâtre Forum Meyrin.

Le commissaire PLR se demande comment une buvette peut perdre de l'argent, sinon parce que son activité est considérée comme un service public. L'amendement vise à équilibrer les charges et recettes en ramenant les charges totales à CHF 120'000.-.

Mme Favre de Oliveira précise que les charges de cette fonction sont composées de salaires à hauteur de CHF 109'750.-, et d'achats de denrées alimentaires à hauteur de CHF 71'000.-. La réduction devrait donc se faire sur la ligne des salaires nature 301.

Un débat nourri s'instaure : M. Devaud et Mme Leuenberger expliquent que les salaires de la buvette du TFM sont considérés comme un service public, et elle n'est pas déficitaire si l'on fait abstraction des salaires.

Un commissaire remarque que si l'on voulait aligner les revenus sur les frais, les équipements sportifs devraient alors être loués et non mis à disposition, c'est le cas de toutes les buvettes sportives de la Commune qui bénéficient de subventions au même titre que le TFM.

Le Président propose de passer au préavis. **Le PLR annonce qu'il retire cet amendement.**

Amendement 3 (Verts)

73 GESTION DES DECHETS

42 Taxes

Augmentation de CHF 22'000.- modifié à CHF 25'000.-.

Les Verts proposent d'augmenter de CHF 22'000.- le compte Ventes de matières récupérées (verre, papier etc.) nature 425 recettes sur ventes fonction 7301.0000.

Le commissaire Vert constate que les recettes liées aux déchets produits dans la commune restent stables entre les budgets 2017 et 2018. Sans entrer dans le débat sur les statistiques démographiques, il entend que la population meyrinoise augmentera de 14% d'ici à fin 2018. D'autre part, les écopoints étant achevés, on peut logiquement s'attendre à une augmentation du volume de déchets récupérés à vendre.

M. Devaud déclare que rien n'empêche d'augmenter le montant de ce compte malgré l'adoption pour sa part d'une position conservatrice sur le budget 2018.

Mme Favre de Oliveira précise que le réel 2015 était de CHF 86'000.- pour un budget de CHF 105'000.-, en raison des cours en évolution. Le commissaire Vert indique que le réel pour 2016 est de CHF 124'000.-.

Le commissaire Vert se fie à la capacité de recyclage de la Commune, et il ne croit pas utopique de monter le budget à CHF 130'000.- vu le réel 2016. Sur sa demande le montant de l'augmentation est modifié de CHF 22'000.- à 25'000.-.

L'amendement est soumis au préavis :

Accepté à 7 OUI (2 PS, 2 VERTS, 2 PDC, 1 PLR) 1 NON (UDC) ET 3 ABSTENTIONS (1 PLR, 2 MCG).

Amendement 4 (Verts)

Aide animateur-trice Jardin de l'amitié CDI à 50%.

Augmentation de CHF 19'500.- (modifiée avant vote à CHF 41'600.-) et transformation en poste d'animateur-trice socio culturel HES-SO.

Les Verts proposent d'augmenter le budget prévu pour ce demi-poste et de demander la formation HES-SO pour l'animateur-trice du Jardin de l'amitié (local des aînés).

La commissaire, au nom des Verts, rappelle que le Jardin de l'amitié va déménager dans des locaux beaucoup plus grands qui nécessiteront une gestion accrue et la création de liens au sein du quartier pour lutter contre l'isolement de certains aînés. L'ouverture sur le quartier doit permettre de dynamiser le quartier en générale. Le profil proposé correspondrait davantage à ce cahier des charges.

Un commissaire rappelle que Mme Luzzatto, responsable du service des aînés, avait tenté d'expliquer ce besoin sans trop y croire. Les Verts voudraient répondre à cette démarche.

Un commissaire aimerait des éclaircissements sur le calcul qui lui sont fournis par Mme Favre de Oliveira.

Un commissaire rappelle lui que Mme Luzzatto avait demandé un complément qui a été largement étudié par l'administration. Il ne voit pas de raison de faire de la surenchère. Cette proposition pourrait être néanmoins réétudiée pour le budget 2019.

M. Tschudi ajoute qu'au début il n'y avait qu'une seule personne active qui s'occupait du Jardin de l'amitié et ne pouvait assurer une présence suffisante. Aujourd'hui, cette présence est nécessaire, d'autant que ce lieu offre une occasion d'observer les aînés et identifier des situations nécessitant une intervention accrue du service. Des aides ponctuelles par le biais du RMCAS ne peuvent fournir une animation pertinente. Les candidats ASE au poste actuel n'ont pas convaincu non plus. Il faut noter que les bénévoles du Jardin de l'Amitié prennent de l'âge et que l'animateur devra en trouver de nouveaux.

Un commissaire remercie de ces éclaircissements et voit avec plaisir que la leçon a été tirée de remplacer le poste actuel par un profil HES-SO, comme déjà évoqué en 2017, ne pas accepter cette demande serait aller droit dans le mur.

Un commissaire demande si le poste actuel qui serait augmenté à 100% changerait de cahier des charges pour un profil HES-SO. Mme Leuenberger confirme. M. Tschudi répond que le Conseil administratif avait proposé un 100%

ASE. La solution discutée ici est proposée par les Verts. Le collaborateur en place arrêterait à la fin de l'année et un animateur HES-SO serait engagé à 100%.

Un commissaire souhaiterait savoir combien coûtera le poste HES-SO à 100%. Le Président suppose que la hausse serait de CHF 39'000.-.

Mme Favre de Oliveira demande un instant et donne l'augmentation précise soit CHF 41'600.-.

L'amendement est soumis au préavis :

Accepté par 4 OUI (2PS, 2 VERTS) et 6 ABSTENTIONS (2PDC, 2PLR, 1UDC, 2 MCG)

Amendement 5 (VERTS)
01 LEGISLATIF ET EXECUTIF
30 Charges de personnel
Augmentation de CHF 25'000.-.

Les Verts proposent **d'introduire les jetons de présence pour les conseillers administratifs pour compenser leur présence lors des séances de commissions politiques et du Conseil municipal.**

Il s'agit de créer un compte Jetons de présence Conseil Municipal et commissions nature 300 fonction 0120.1000 Conseil administratif.

La commissaire Verte explique que les conseillers administratifs sont les seuls à ne pas recevoir de jetons de présence lors des séances de commissions et du Conseil municipal. Une forme d'équité serait ainsi rétablie. La somme proposée tient compte d'une moyenne annuelle du temps passé en plénière et du nombre de conseillers administratifs.

Il s'ensuit un débat passionné sur les rémunérations des conseillers administratifs de notre commune et le temps dévolu à leur fonction, ils sont d'ailleurs vivement remerciés pour consacrer 50% de leur temps à du bénévolat.

La commissaire Verte par souci de justice sociale et pour éviter un abus ne souhaite pas retirer l'amendement, mais suggère qu'en 2018 la question soit traitée de manière plus approfondie.

L'amendement est mis au préavis :

Refusé par 2 OUI (VERTS), 6 NON (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (PS).

Amendement 6 (PDC)
Gestionnaire Fonds d'art CDI à 50%
Retrait pour étude en commission

Le groupe PDC souhaite retirer ce poste du budget afin de pouvoir recevoir un complément d'information en commission.

Mme Leuenberger explique qu'une personne en CDD occupe actuellement le poste de gestionnaire du Fonds d'art contemporain à 50% pour suivre les

collections d'art, les projets artistiques développés par la Commune, les concours, l'activité de la commission consultative du Fonds d'art contemporain.

La demande de conversion de ce poste en CDI provient de mise en conformité avec MCH2. Le Président explique que si cet amendement n'est pas voté, le poste sera supprimé.

Mme Favre de Oliveira précise que si le préavis est positif la personne qui jouit d'un CDD financé par le Fonds d'art ne sera plus payée dès le 1^{er} janvier 2018. Il faudrait transformer l'amendement en formulant une demande de CDD et non plus de CDI.

Le groupe PDC entend ces explications complémentaires et ne voudrait pas faire un acte empirique. Il demande de retirer cet amendement pour l'instant. Mme Leuenberger remercie le PDC et s'engage à fournir en commission de plus amples informations.

Amendement 7 (PDC)

Délégué-e au développement social local CDI à 60%. Demande de retrait.

Le PDC estime la création de ce poste prématurée, mais réserve sa position pour le budget 2018.

Leurs cousins PLR se posent les mêmes questions. Il leur semble qu'un 20% résiduel au DSE pourrait servir à l'assistance administrative.

Mme Leuenberger exprime une certaine frustration à n'avoir pas eu le temps d'approfondir la dimension de cette ressource. Le 20% résiduel n'est pas lié à une fonction administrative mais au développement de projet. Il existe à Meyrin des groupes de jeunes qui sont en attente d'un accompagnement de leurs activités comme l'organisation de Meyrin portes ouvertes sur le monde.

Des commissaires se disent très gênées que l'on demande aux co-responsables du DSE d'effectuer des tâches pour lesquelles elles ne sont pas payées. Il faut aujourd'hui ajouter les ressources opérationnelles à même de soutenir cette direction afin de ne pas causer une perte de revenus par l'emploi de ressources surformées.

L'amendement est mis au préavis :

Accepté à 7 OUI (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 4 NON (2 PS, 2 VERTS).

Amendement 8 (PDC)

Responsable restauration Meyrin-les-Bains CDI à l'heure 200 heures.

Le PDC indique qu'il ne voit pas l'utilité d'un tel nombre d'heures ouvrées entre mai et juillet pour les deux semaines de Meyrin-les-Bains. Durant un grand nombre d'années, tout s'est déroulé à satisfaction. Aujourd'hui, on décide qu'un fonctionnaire supplémentaire est nécessaire, pour une raison que le PDC ne comprend pas.

Mme Leuenberger ne partage pas le point de vue du PDC. Les associations ont exprimé une insatisfaction face à leur manque de compétences professionnelles dans le domaine de la restauration qui pourrait à terme entacher la réputation de la manifestation. Le poste demandé vise à accompagner et non pas à faire à la place des associations durant trois semaines de fin juin à mi-juillet avec deux services quotidiens.

M. Tschudi a pu constater que les repas de midi servis à Meyrin-les-Bains donnent un air de vacances à ceux qui y participent, notamment aux nombreux aînés qu'il a pu y voir. Il souhaiterait que le cuisinier du Forum ou quelqu'un d'autre assume ce poste. Il faut garder à l'esprit qu'un accident peut survenir ou une intoxication alimentaire. Il lui semble que 200 heures ne sont pas un grand investissement en comparaison d'une cuisine de qualité.

Le groupe des Verts rappelle que Meyrin-les-bains profite à un grand nombre de Meyrinois qui ne peut partir en vacances l'été. La venue d'un professionnel a été un grand soutien pour les associations qui y trouvent une avenue pour entrer en contact avec la population.

L'amendement est mis au préavis :

Accepté à 7 OUI (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 4 NON (2 PS, 2 VERTS).

Amendement 10 (PDC)

Chargé de communication CDI à 100%. Diminution à 50%.

Le PDC estime qu'un poste à 50% sera suffisant dans un premier temps. Le PDC ne verrait pas d'inconvénient à revoir ce taux pour le budget 2019.

Le groupe des Verts est partiellement satisfait, sans vouloir soutenir l'amendement, d'entendre le PDC reconnaître un besoin à hauteur d'au moins 50%. En sa qualité de présidente de la commission information et communication, la commissaire s'étonne qu'on refuse de donner les moyens de remplir les exigences du service.

Le groupe Socialiste aimerait connaître la méthode employée pour estimer qu'un poste à 50% est suffisant. Une décision qui apparaît arbitraire et dogmatique.

M. Tschudi se dit être attristé, encore une fois, par un bloc figé qui vote toutes ces demandes de suppression de postes sur lesquels le Conseil administratif a travaillé et passé du temps. Il a le sentiment que ce qui fait la fierté de nombreux Meyrinois est remis en cause. Meyrin-les-Bains, le Jardin botanique alpin.

Le PDC comprend le courroux du conseiller administratif, mais il rappelle que le PDC n'est pas contre Meyrin-les-bains au contraire, mais ne veut pas de superflu.

Mme Leuenberger n'y voit pas une attaque personnelle, elle souligne que ce travail d'accompagnement des associations est quotidien et un renfort professionnel dans ce cadre n'a rien d'extravagant.

Le PLR indique que son groupe a évalué ce qui lui a été présenté et refusera complètement ce poste. C'est une posture politique. Le PLR ne soutiendra donc pas l'amendement du PDC.

Le groupe socialiste souhaite rappeler que l'augmentation du budget est aussi celui d'une population en croissance.

L'amendement est soumis au préavis de la commission des finances :

Refusé à 2 OUI (PDC), 4 NON (2 PS, 2 VERTS) et 5 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Amendement 11 (PDC)

Responsable accueil du public et catering en loge – augmentation taux d'activité CDI 20%. Retrait.

Le PDC estime que cette augmentation de travail n'a pas lieu d'être parce que le nombre de spectacles sera en diminution en 2018.

Mme Leuenberger explique que le taux de ce poste occupé à 50% depuis 20 ans par la même personne n'a jamais été révisé. Un encadrement plus intensif des poussins et la nouvelle personne en place est, aujourd'hui, en excédent d'heures.

M. Tschudi ajoute que cette personne assure aussi l'accueil au TFM hors saison théâtrale. On ne peut se baser sur le nombre de spectacles pour évaluer le besoin.

L'amendement est soumis au préavis :

Refusé à 2 OUI (PDC), 4 NON (2 PS, 2 VERTS) et 5 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Amendement 12 (PDC)

Petite Enfance - Psychologue CDI 80%. Diminution de 30%.

Le groupe PDC exprime le sentiment que les explications fournies en commission administration générale sur la progression du taux d'activité de ce poste laissent croire qu'une majorité des enfants qui arriveront aura recours aux services de psychologue, ce qui paraît surévalué au PDC.

Une commissaire Verte se dit dépitée devant la méconnaissance que révèle cet amendement. Des réalités genevoises et meyrinoises du travail de psychologue, ainsi que des exigences que pose l'inclusion de personnes à besoins spécifiques. Il faut savoir que 5 à 15% des enfants ont des besoins particuliers et qu'un travail précoce d'inclusion leur offre davantage de chances d'être inclus en tant qu'adulte. Elle a été interpellée par un Meyrinois exprimant sa frustration devant le manque de disponibilité de la psychologue pour son enfant handicapé. Cette situation est appelée à se multiplier et posera une question d'équité entre les familles qui peuvent ou non s'adresser au privé. Cet amendement est catastrophique et ne peut être soutenu.

Un commissaire Vert exprime également sa frustration et regrette l'absence de Mme Kunz-Félix dans ce débat, pour la lumière qu'elle aurait pu y apporter grâce à son engagement professionnel dans le domaine d'enfance. Il dit peser ses mots en qualifiant cet amendement d'irresponsable, qui vise à faire des économies sur le dos de la santé des petits enfants.

Un commissaire PLR pose des questions de compréhension et Mme Leuenberger et M. Tschudi lui expliquent combien il est délicat d'accompagner des familles dans les premières années de la vie d'un enfant en handicap et parfois nié par les parents.

Le groupe PLR se dit sensible à l'humain et discutera avec Mme Kunz-Félix avant de se prononcer.

Le PDC craint une marginalisation de personnes qu'on qualifie de malades à une époque et non à une autre. Le PDC pense, sans généraliser, que le travail de psychologue peut parfois empirer les choses. Il pense qu'il existe d'autres moyens de faire face à une hyperactivité ou à des retards scolaires.

L'amendement est soumis au préavis :

Refusé à 2 OUI (PDC), 4 NON (2 PS, 2 VERTS) et 5 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Le PLR indique que l'amendement 13 est retiré et sera présenté en plénière.

Le Président annonce le préavis des trois délibérations liées au budget.

Mme Favre de Oliveira annonce au préalable certains changements dans le projet de budget 2018 du Conseil administratif.

Deux modifications sont apportées ; la première n'a pas d'incidence sur le budget total et elle a été mentionnée précédemment. Par contre, la deuxième porte sur le Fonds communal d'énergie, pour le fonctionnement duquel il manquait CHF 18'828.- par rapport à la délibération en discussion. Le budget total s'en trouve modifié, avec un boni final de CHF 102'216.- au lieu de CHF 121'144.-.

Le Président soumet enfin au préavis de la commission des finances les délibérations relatives au budget 2018 :

- *Délibération n° 2017-26a relative aux indemnités allouées en 2018 aux maires, conseillers administratifs et aux jetons de présence des conseillers municipaux.*

Accepté par 4 OUI (2 PS, 2 VERTS) et 7 abstentions (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

- *Délibération n° 2017-28a relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.*

Accepté par 4 OUI (2 PS, 2 VERTS) et 7 abstentions (2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)."

[Applaudissements].

M. Fabre remercie les rapporteurs. Il annonce le dépôt de 14 amendements concernant directement le budget et 25 amendements relatifs aux postes. Il en conclut que l'ordre du jour devra se terminer durant la séance du lendemain.

01 législatif- exécutif

Amendement n° 1

Augmentation du revenu déterminant de 25% pour mieux refléter le taux d'occupation réelle des conseillers administratifs. Proposition d'augmentation de CHF 80'098.- au budget.

Mme Hartmann déclare que les Verts ont souhaité présenter cet amendement car ils ont été très attentifs aux réactions des collègues du législatif lors du premier dépôt de l'amendement en commission. En effet, les conseillers administratifs sont les seuls à ne pas être rétribués durant les séances de commissions et les plénières. Attentifs aux remarques des autres partis, les Verts en ont conclu que le vrai problème est qu'actuellement les conseillers administratifs passent 50% de leur temps de travail à faire du bénévolat et à ce niveau-là, il s'agit d'un sacerdoce. Il est important de rééquilibrer les choses. Par conséquent, les Verts proposent une augmentation du revenu des conseillers administratifs afin d'ajuster un peu leur salaire à la réalité de leur pratique. Il est important qu'ils puissent bénéficier des allocations aux prestations sociales (AVS, LPP, etc.) Il s'agit également d'anticiper pour les prochains conseillers administratifs afin que ce poste demeure attractif surtout pour les personnes plus jeunes, car ces derniers sont clairement perdants en arrivant à la retraite. Les Verts espèrent que les autres partis feront un bon accueil à cet amendement.

M. Serrano estime que la thématique n'est pas budgétaire et que les Verts se trompent de cible. Il s'agit plutôt de la définition des activités politiques des élus et du fait de professionnaliser ou pas cette activité. Le PLR ne soutiendra pas pour cette raison l'amendement des Verts. Par contre, le PLR se dit prêt à en discuter dans le cadre d'une commission.

M. Jimenay déclare que même s'il y a un certain fondement dans la description des Verts, il trouve surprenant cette proposition d'augmentation des conseillers administratifs qui, soit dit en passant, ont une rémunération plutôt élevée. Au cours des années précédentes, le Conseil a augmenté le centime additionnel, il trouve cette manière de considérer les contribuables bien particulière. Par conséquent, le PDC ne suivra pas cet amendement.

Mme Hartmann est très sensible aux propos de ses préopinants. Elle rappelle que l'année précédente le Conseil municipal avait voté une augmentation de ses propres jetons de présence de 25%. Il est donc très amusant d'entendre la prudence des partis de droite. Elle apprécie l'ouverture du PLR qui souhaite en

discuter dans une commission. Les Verts envisagent de poser une délibération dans ce sens en espérant que d'autres groupes viendront se joindre au projet. Au vu de cette dernière proposition, les Verts retirent leur amendement.

M. Fabre passe à l'amendement suivant.

Amendement 2 (services généraux)

M. Serrano propose un deuxième amendement **concernant la ligne (309) de formation pour le personnel et de réduire cette ligne de CHF 45'000.-**. La ligne passerait ainsi d'un montant de CHF 380'000.- à 335'000.-. Il rappelle que ces montants ne sont pas consommés et il estime inutile de gonfler le budget. Il propose de maintenir la somme telle qu'inscrite dans le budget 2017.

M. Amato explique que les Verts ainsi que les Socialistes ont toujours encouragé la formation. Il rappelle que, depuis des années, l'on n'a pas touché cette ligne. Mais néanmoins, si les postes demandés par le Conseil administratif sont acceptés, le service des RH a assuré qu'il ferait en sorte que la totalité de la somme soit utilisée. De plus, les RH ont affirmé avoir besoin de ce montant (CHF 45'000.-) pour la formation des personnes de la petite enfance, ce qui représentent un certain nombre de collaborateurs. Si cet amendement est voté, il y aura forcément un dépassement sur cette ligne en 2018. Il ajoute que ce point leur a bien été expliqué en commission...

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** met aux voix cet amendement de retirer les CHF 45'000.-. Il est accepté par 19 oui et 12 non.

Amendement 3 (Prestations et service d'honoraires)

Le PLR propose de supprimer CHF 24'000.- pour Brasseurs de culture d'un montant initial de CHF 284'000.- qui diminue à CHF 260'000.-.

M. Boccard estime qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un animateur et préfère avoir recours à une personne interne. Il souhaite une optimisation du fonctionnement des services en ayant recours à des ressources internes.

M. Amato a l'impression de s'adresser à un mur ce soir, et qu'il n'aura pas beaucoup de réponses... Il rappelle que le concept *Brasseurs de culture* est totalement innovant et très ambitieux : celui de réunir trois services de l'administration qui ont toujours travaillé de manière différente. L'idée est de les amener à travailler ensemble dans 4 ou 5 ans. Cela signifie un investissement de départ (CHF 24'000.-) mais pour un gain ultérieur. Avoir des services qui travaillent ensemble, moins de postes au niveau de la hiérarchie, cela signifie une organisation différente et transversale. Actuellement, chacun de ces trois services font des actions de leur côté. Ces trois services font un travail gigantesque et qui demandent chaque année des postes qui sont systématiquement refusés. Ces derniers trouvent encore le temps nécessaire pour travailler ensemble et décider ensemble de fusionner pour faire un seul service. Il regrette que certains partis soient loin de la réalité du travail de l'administration actuelle.

M. Jimenay comprend que chaque parti représente des avis différents et il demande que l'on reste dans le domaine de la raison et non pas dans l'affect. Il pense qu'il est inutile de faire des commentaires déplacés pour éviter que la séance ne se termine en bataille de polochons.

Il remarque que durant la commission administration générale, les différents responsables de la culture avaient déjà une belle synergie et il n'est pas nécessaire d'avoir des mentors pour aller de l'avant dans cette démarche.

M. Ortelli regrette la position scindée en deux camps du Municipal qui empêche une certaine diversité. Il retient que M. Amato a très bien exprimé le point de vue des socialistes. Dans le privé, lorsque l'on fusionne des départements ou des entreprises, il y a toujours un coaching. Il ne comprend donc pas le refus de la droite de cet accompagnement pour une partie de l'administration.

M. Serrano demande que le camp adverse soit beau joueur, car entendre des railleries et des commentaires l'agace un peu. Il souhaite que la gauche fasse preuve de bon sens et respecte les opinions des autres.

Mme Leuenberger a initié la démarche d'unification des trois services en tant que conseillère administrative déléguée à la culture. Cette démarche a été initiée en février dernier, sans moyens extérieurs, et avec un accompagnement qui a été le déclencheur de la cohésion que M. Jimenay a relevée. Elle estime que le montant de CHF 24'000.- est faible au regard de la mission de réunion de ces trois services dans l'accompagnement par des professionnels. L'idée est de convaincre les 50 collaborateurs de ces différents services à travailler ensemble. Elle rappelle que certains d'entre eux travaillent de manière autonome depuis plus de 20 ans. De plus, rien ne dit que tout le montant sera dépensé, mais cette somme sera une garantie de pouvoir faire appel à ces professionnels si nécessaire. L'idée à terme est de relever le degré d'autonomie des équipes et capitaliser cet accompagnement pour arriver à un unique service de la culture à l'horizon 2020. Si cet amendement devait être accepté, cela sera un très mauvais signal envoyé à l'administration et aux collaborateurs concernés et notamment aux trois responsables de service qui se sont engagés à mener cette démarche.

Mme Hartmann est très sensible à l'argumentation de l'un de ses préopinants [*M. Jimenay*] qui saluait le travail effectué lors de la présentation du service de la culture et qui en a conclu que cette somme n'est pas nécessaire. Elle encourage dorénavant les services à bâcler leur présentation pour avoir une chance de garder les montants alloués pour les accompagner dans leur travail.

M. Fabre met aux voix le troisième amendement, qui est accepté par 17 oui, 1 abstention et 13 non.

Amendement 4 (Services généraux- imprimés et publications générales)

- a. PLR : **Supprimer CHF 24'500.- du budget.**
- b. PDC : **Réserver les CHF 8'000.- pour la campagne des pigeons.**

Au nom du PLR, **M. Grognoz** déclare que cet amendement n'est pas une nouveauté puisqu'il avait été présenté en séance de commission. Le PLR propose que le budget alloué à cette ligne reste le même qu'en 2017, à savoir : CHF 366'100.-. La diminution proposée (CHF 24'500.-) est liée à la durée de vie d'un flyer, qui est très courte. On en prend connaissance et il passe directement à la poubelle. Il estime qu'aujourd'hui, il y a divers moyens de communication, notamment avec le nouveau site internet en 2018, le journal Meyrin ensemble, les panneaux d'affichage et les colonnes Morris. Il reste tous les autres flyers et les réseaux sociaux. Cet amendement vise à encourager l'administration à réfléchir à d'autres moyens de communication plus innovants et qui s'insèrent dans une démarche de développement durable. Il remercie les autres partis de le soutenir.

M. Devaud rappelle que si ce montant est retiré, il ne pourra pas entamer la campagne d'information pour les pigeons. Le Conseil municipal a débattu de ce sujet durant deux commissions et a demandé au Conseil administratif d'organiser l'action de sensibilisation.

Mme Tschudi-Spiropulo a vraiment l'impression de jouer au Monopoly et elle n'a jamais aimé y jouer. Premièrement, elle rappelle qu'une campagne d'information pour ne pas nourrir les pigeons avait été acceptée par le Conseil municipal et elle regrette que cet amendement puisse mettre en danger cette campagne. Deuxièmement, elle encourage effectivement l'administration à diminuer les flyers. Elle souligne que l'administration va être dotée d'un responsable du développement durable qui va sensibiliser ses collègues sur ce point. Néanmoins, la Commune a un devoir d'information ; elle doit pouvoir choisir les canaux informatifs les plus adéquats et en tenant compte des différents publics. Elle a le sentiment qu'on ignore délibérément une certaine partie de la population qui n'utilise pas les voies de communication électronique. De plus, elle rappelle que cette population est également en augmentation ; il est donc normal que le budget alloué à la communication augmente. De plus, elle ajoute que ceux qui souhaitent supprimer ce montant, sont les premiers à se plaindre du manque d'informations et de transparence.

M. Fabre demande à Mme Tschudi de conclure.

Mme Tschudi-Spiropulo termine en déclarant que les Verts et les Socialistes vont refuser cet amendement en pensant à tous ces gens, dont les personnes âgées, qui n'ont pas accès à internet.

Mme Murciano souhaite rendre attentif le PLR que supprimer CHF 8'000.- pour une campagne qu'il a demandé en commission et qu'il a accepté paraît absurde. Elle avoue ne pas très bien comprendre leurs arguments.

M. Grognoz répond à ses préopinantes que les colonnes Morris et les panneaux d'affichage publics permettent d'informer la population qui n'a pas accès aux informations électroniques.

Mme Sapin demande s'il est possible de n'avoir qu'une seule prise de position par parti.

M. Fabre répond par la négative puisqu'il s'agit d'un débat. Il aimerait d'ailleurs que le débat se déroule de manière sereine.

Mme Leuenberger rappelle que derrière ce montant de CHF 24'500.- il n'y a pas que les flyers, mais également un travail de communication, de rédaction, de graphisme et de distribution. Toutes les charges sont accumulées sur cette ligne.

M. Serrano demande une motion d'ordre, car il apprend, par le délégué PLR au Bureau, que M. Cornuz transmet tous les amendements déposés. Il aimerait dans ce cas recevoir également tous les amendements des autres partis politiques. Il en appelle à la bienveillance du président pour qu'il y ait une égalité de traitement entre tous les partis.

M. Fabre rassure le conseiller PLR car la majorité des amendements ont été déposés par le PLR ou le PDC et il n'y avait qu'un seul amendement proposé par les Verts présenté en premier.

M. Serrano estime qu'il s'agit d'une question de principe.

M. Fabre demande s'il souhaite que l'on vote sur sa motion d'ordre.

M. Serrano n'estime pas nécessaire de le faire, mais souhaiterait un peu plus de transparence afin d'éviter des histoires.

M. Fabre met au vote l'amendement de suppression de CHF 24'500.- du PLR qui est refusé par 18 non et 13 oui.

Le président passe alors à l'amendement proposé par le PDC sur ce même sujet, à savoir une réduction sur cette même ligne de CHF 16'500.- en tenant compte de la somme nécessaire pour la campagne pour les pigeons.

M. Jimenay a une vision un peu différente du PLR et demande que les CHF 8'000.- pour les pigeons soient conservés pour la campagne d'information. Néanmoins, il ajoute que l'administration n'est pas totalement démunie. Il va lui rester un capital de plus de CHF 300'000.- à utiliser pour les autres sujets de communication.

M. Serrano estime que le montant restant alloué à l'administration est encore confortable et le PLR votera la suppression des CHF 16'500.- sur cette ligne.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** soumet au vote cet amendement (à savoir la **suppression de CHF 16'500.- sur la ligne**), qui est accepté par 19 oui et 12 non.

M. Fabre annonce quatre amendements similaires et qui concernent la **Rubrique 363 subventions aux collectivités publiques et des tiers et plus particulièrement les contenus vidéo**.

Amendement 5

UDC : **Suppression de CHF 20'000.- pour les contenus vidéo.**

PDC : **suppression de CHF 10'000.- pour le même sujet.**

M. Hubert rappelle que ce montant avait déjà été refusé dans le budget 2017, bien qu'il était inférieur à savoir CHF 10'000.-. L'année passe et le site internet en projet en 2017, n'est toujours pas en fonction. Il devrait être opérationnel en 2018.

M. Hubert estime préférable d'attendre la mise en place de ce nouveau site et ensuite la question des contenus vidéo pourra être étudiée.

M. Amato précise que cette ligne ne contient pas que les contenus vidéo, mais également l'animation pour le Jardin alpin (CHF 5'000.-). Il demande si l'UDC ne souhaite pas supprimer plutôt CHF 15'000.- de cette ligne et ainsi préserver les CHF 5'000.- pour le Jardin botanique alpin.

M. Fabre annonce que le PDC, dans un autre amendement sur ce sujet, souhaite également supprimer les CHF 5'000.- pour l'animation du Jardin botanique alpin. Par conséquent, il y a toutes les variations possibles sur cette ligne. Il décide de passer au premier amendement proposé par l'UDC. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet.

M. Ortelli trouve que l'on nage en pleine contradiction et il ne comprend pas cette position. Une diminution sur des flyers vient d'être votée avec comme argumentation la possibilité d'utiliser d'autres canaux de communication. Mais si plus tard, on vote la suppression d'un de ces moyens de communication, cela lui semble incompréhensible. Il souhaite plus d'explications.

M. Hubert déclare que l'UDC ne changera pas d'avis et maintient son amendement, à savoir la suppression des CHF 20'000.-.

Mme Leuenberger précise que les CHF 5'000.- sont destinés à la rencontre avec Botanica, qui est réalisée chaque année. Par conséquent, sans cette somme, cela compromet toute la qualité de cette manifestation, qui implique la collaboration des jardiniers du Jardin botanique alpin.

M. Devaud rappelle que Meyrin a signé une convention avec la ville de Genève et le Jardin botanique alpin travaille en collaboration avec le Jardin botanique de la ville de Genève. L'idée est de mettre en place un projet informatique pour consigner les essences des deux jardins et les CHF 5'000.- correspondent à la participation de Meyrin dans ce projet. Il regrette que la décision de supprimer cette somme puisse remettre en cause la convention avec la ville de Genève. Il espère que le Conseil municipal en tiendra compte.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Fabre** met l'amendement de l'UDC aux voix, qui est refusé par 20 non et 11 oui.

M. Fabre demande si le PDC souhaite maintenir ses deux amendements, à savoir :

- a. Enlever CHF 10'000.- de cette ligne (il ne resterait plus que 10'000.-)

b. Suppression des animations au Jardin botanique alpin

Si les deux amendements sont maintenus et acceptés, cela signifierait qu'il ne resterait plus que CHF 5'000.- sur cette ligne, précise le président.

M. Jimenay remarque que l'année précédente, le Conseil municipal avait demandé qu'il y ait moins d'animations, ce qui vraisemblablement n'a pas été entendu. A quoi sert le Conseil municipal ? A signer les demandes de financements demandées par l'administration ? Par conséquent, au nom du PDC, il propose d'octroyer CHF 10'000.- pour cette ligne et de retirer le deuxième amendement.

Il estime que le nouveau site internet pourra être un autre moyen de communication et attend d'en voir le résultat. Peut-être qu'à l'avenir, le PDC sera plus réceptif à voter d'autres montants pour ce sujet.

M. Cornuz revient sur la remarque de M. Jimenay qui ne comprend pas pourquoi ce montant revient dans ce budget alors qu'il avait été refusé l'année précédente et qu'il a le sentiment que l'administration et le Conseil administratif n'écoutent pas les conseillers municipaux. Aujourd'hui, le PDC estime que CHF 10'000.- est un chiffre raisonnable. Qu'est-ce qui a changé entre l'année passée et cette année ? Et du coup, comment expliquer que le Conseil administratif puisse évoluer dans sa position d'une année à l'autre et pourquoi il serait plus légitime que le Conseil municipal change d'avis, mais pas le Conseil administratif ?

Les Verts souhaitent maintenir la ligne budgétaire intacte, il est donc difficile de se prononcer sur cet amendement. Effectivement, dans la balance il est préférable d'avoir CHF 10'000.- que rien du tout. Le Conseil administratif a motivé ses choix qui lui apparaissent comme étant raisonnables et réfléchis. Ils ne sont pas sortis d'un chapeau magique, mais correspondent à une réalité. Les Verts ne sont donc pas satisfaits de la tournure des événements.

Dernier élément, **M. Cornuz** avoue avoir eu la faiblesse de communiquer les amendements présentés ce soir et qui n'ont pas été débattus en commission. Il estime que pour pouvoir répondre et en discuter en connaissance de cause, il est préférable d'être averti au préalable. Il part du principe que c'est de bonne guerre. Si les autres partis ne l'entendent pas ainsi, il le regrette, mais pour lui, c'est important, car sinon le débat n'est pas égalitaire, puisque certains prennent l'avantage sur les autres. Il rappelle que la charte des élus invite à se respecter les uns et les autres.

M. Fabre intervient en demandant à M. Cornuz et à M. Serrano s'ils souhaitent en débattre en plénière ? Il leur suggère plutôt de le faire en toute amitié en dehors de l'hémicycle.

M. Serrano entend bien les propos de M. Cornuz, mais il souhaite que le président puisse intervenir de manière adéquate afin de maintenir les règles. Il faut que le principe de transparence soit valable pour tous.

M. Fabre souhaite mettre un terme à cette discussion et revenir au budget. Il met aux voix l'amendement du PDC de **retirer CHF 10'000.-**, qui est accepté par 18 oui, 12 non et 1 abstention. Il ne reste plus que 10'000.- sur cette ligne globale.

Amendement 6

M. Fabre annonce deux amendements dans la catégorie *Fonction immeubles administratifs et les produits des immeubles*, un du MCG et un du PDC :

- a. **MCG : gratuité des salles pour les élus suppression de la location des salles.** Retrait des CHF 30'000.- ? demande le président, car l'amendement n'est pas très clair.
- b. **PDC : retrait de CHF 25'000.- sur cette même ligne.**

Au nom du MCG, **Mme Sapin** rectifie l'amendement : elle souhaite connaître le montant des recettes de la gratuité et supprimer le montant correspondant et non pas toute la ligne.

M. Fabre annonce que l'administration n'a pas cette information. Le MCG doit donc chiffrer son amendement.

Mme Sapin souhaite **maintenir CHF 10'000.- sur cette ligne.**

M. Fabre en conclut que l'amendement le plus éloigné est celui du PDC, qui souhaite retirer CHF 25'000.- de cette ligne.

M. Jimenay déclare que le PDC avait pensé d'abord demander la gratuité pour les membres de l'administration et les élus une fois par année uniquement. Et finalement, il trouve que les personnes doivent participer un minimum et non pas bénéficier de la gratuité. Par conséquent, le PDC pense qu'une participation à hauteur de CHF 50.- par demande est un bon compromis. Considérant qu'une centaine de demandes pourraient être effectuées par année, le PDC demande de maintenir un montant total de 5'000.- sur cette ligne.

Mme Murciano trouve que cela prendra plus de temps à l'administration de facturer CHF 50.- que de laisser la gratuité. Elle ne comprend pas vraiment la logique de la droite de retirer le budget pour les flyers mais de maintenir une location à CHF 50.-. Elle pense que l'administration sera ravie. Elle ajoute que les Verts ont un projet de résolution concernant la location des salles à Meyrin et ils ont demandé il y a plus d'un mois au service des finances, qui leur a répondu que ce budget dépendait du responsable de la gérance et entretien des bâtiments. Ils attendent depuis la réponse de ce dernier qui ne leur est pas parvenu depuis plus d'un mois.

M. Amato propose de mettre un amendement similaire, mais en intégrant un règlement relatif à la gratuité totale pour les employés et les élus. L'administration s'est aperçue qu'en supprimant la gratuité, les salles n'ont pas été louées pour autant. Par conséquent, en maintenant la gratuité, la Commune ne perdra pas d'argent. Il propose de laisser le montant de cette ligne à CHF 30'000.-.

M. Fabre demande si le PDC et le MCG souhaitent maintenir leurs amendements respectifs, ce qui est le cas. Personne ne souhaitant prendre la parole, il met au vote **l'amendement du PDC de retirer CHF 25'000.- de cette ligne**, qui est refusé par 25 non et 6 oui.

**Séance du 14 novembre 2017
tenue en séance ordinaire**

Il met ensuite aux voix **l'amendement du MCG qui souhaite maintenir CHF 10'000.-**, qui est accepté par 17 oui et 14 non.

* * *

Le Président annonce que la séance est interrompue, puisqu'il est déjà 23h00, et qu'elle reprendra le lendemain (15 novembre) à 18h30 avec 7 amendements sur le budget et 28 amendements sur les postes.

* * *

La séance est levée à 23h00/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du 29 novembre 2017.

Le 1^{er} secrétaire :

Fabien GROGNOUZ

Le président :

Michel FABRE